



Conseil Communautaire du 27 février 2018 à 19 h 00

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 février 2018

2/ TOURISME

- Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'AAPTT et la CCLTB

3/ PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH ET SCOLAIRE, COORDINATION, BATIMENTS

- Création d'un seul groupe scolaire primaire avec une direction unique aux Lices

4/ DEVELOPPEMENT DURABLE

- Convention pour le loyer du SIT dans le bâtiment B2

5/ FINANCES

- Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

6/ RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des emplois et des effectifs
- Retraite, Etat des services validables – CNRACL
- Comité médical – Convention

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Information du conseil (décisions)

DATE CONVOCATION :

21 février 2018

PRESIDENTE DE SEANCE :

Mme Anne JÉRUSALEM – Présidente

ETAT DES PRESENCES :

Présents : 55

Communes	Délégués	Suppléants
ANCY-LE-FRANC	M. DELAGNEAU Emmanuel	
	M. DICHE Jean-Marc	
	Mme ROYER Maryse	

ANCY-LE-LIBRE	Mme BURGEVIN Véronique	Mme HUGEROT Maryvonne
ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON		M. SCHIER Gaston
ARTHONNAY	M. LEONARD Jean-Claude	
BERNOUIL	M. PICARD Bruno	
CHASSIGNELLES	Mme JERUSALEM Anne	
CHENEY	M. BOLLENOT Jean-Louis	
CRUZY – LE CHATEL	M.DURAND Thierry	
COLLAN	Mme GIBIER Pierrette	M. GOGOIS Francis
DANNEMOINE	M. KLOËTZLEN Eric	
DYE	M. DURAND Olivier	
EPINEUIL	Mme SAVIE EUSTACHE Françoise	Mme FORTINI Maryline
FLOGNY LA CHAPELLE	Mme CONVERSAT Pierrette	
	M. CAILLIET Jean-Bernard	
	M. GOVIN Gérard	
FULVY	M. HERBERT Robert	
GIGNY	M. REMY Georges	
JULLY	M. FLEURY François	
JUNAY	M. PROT Dominique	
LEZINNES	M.GALAUD Jean-Claude.	
	M.MOULINIER Laurent	
MELISEY	M. BOUCHARD Michel	Mme ROY Béatrice
MOLOSMES		M. BUSSY Dominique
NUITS-SUR-ARMANÇON	M. GONON Jean-Louis	
PACY-SUR-ARMANÇON	M. GOUX Jean-Luc	Mme BOHAJUC-FRANCHE Céline
PERRIGNY-SUR-ARMANÇON	M. COQUILLE Eric	Mme DAL DEGAN MASCRESZ Anne-Marie
PIMELLES	M. ZANCONATO Eric	
RAVIERES	M. LETIENNE Bruno	
ROFFEY	M. GAUTHERON Rémi	
RUGNY	M. NEVEUX Jacky	
SAINT-MARTIN-SUR-ARMANÇON	Mme MUNIER Françoise	
SAMBOURG		M. FOREY Bernard
SENNEVOY-LE-BAS	M. GILBERT Jacques	
SENNEVOY-LE-HAUT	M. MARONNAT Jean-Louis	
STIGNY	M. BAYOL Jacques	M. DE DEMO Paul
TANLAY	M.BOUILHAC Jean-Pierre	
	Mme PICOCHÉ Elisabeth	
THOREY	M. NICOLLE Régis	
TISSEY		M. SABOURIN Sébastien

TONNERRE	Mme BOIX Anne-Marie	
	M. DOUSSEAUX Jacqueline	
	Mme GOURDIN Jean-Pierre	
	Mme DUFIT Sophie	
	M. HARDY Raymond	
	M. LENOIR Pascal	
	M. ROBERT Christian	
	M. SERIN Mickail	
TRICHEY	Mme GRIFFON Delphine	
TRONCHOY	M. TRIBUT Jacques	
VEZANNES	M. LHOMME Régis	
VEZINNES	Mme BORGHI Micheline	
VILLIERS-LES-HAUTS	M. BERCIER Jacques	
VIREAUX	M. PONSARD José	

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Communes	Délégués
AISY-SUR-ARMANÇON	M. BURGRAF Roland
BAON	M. CHARREAU Philippe
CRY-SUR-ARMANÇON	M. DE PINHO José
QUINCEROT	M. BETHOUART Serge
SERRIGNY	Mme THOMAS Nadine
TANLAY	M. BOURNIER Edmond
TONNERRE	Mme AGUILAR Dominique
	Mme COELHO Caroline
	Mme BERRY Véronique
	Mme LAPERT Justine
	Mme ORTEGA Olivier
	M. RENOARD Claude
VILLON	M. BAUDOIN Didier
YROUERRE	M. PIANON Maurice

Excusés et absents : 4

Communes	Délégués
ARGENTENAY	Mme TRONEL Catherine
GLAND	Mme NEYENS Sandrine
RAVIERES	M. HELOIRE Nicolas
VIVIERS	M. PORTIER Virgile

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur MARONNAT Jean-Louis

La séance s'est ouverte le 27 février 2018 à 19 h 00 sous la présidence de Madame Anne JÉRUSALEM.

Madame Anne JÉRUSALEM : Avant de débiter la séance, nous allons vous montrer une vidéo produite par Lucas MANUEL, un jeune de notre territoire qui est étudiant à Sciences Po, et qui, pendant une année de césure, a fait un stage de presque six mois dans notre collectivité.

Cette vidéo est une présentation ludique des compétences exercées par la communauté de communes.

Pour la créer, Lucas a fait appel, pour les dessins, à Louis PICOCHÉ, un autre jeune du Tonnerrois en Bourgogne.

(Passage de la vidéo et applaudissements)

Excusés ayant donné pouvoir

- *M. Roland BURGRAF a donné pouvoir à M. Eric COQUILLE*
- *M. Philippe CHARREAU a donné pouvoir à M. Jean-Claude GALAUD*
- *M. José DE PINHO a donné pouvoir à M. Jean-Louis GONON*
- *M. Serge BETHOUART a donné pouvoir à M. Régis NICOLLE*
- *Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à Mme Pierrette GIBIER*
- *M. Edmond BOURNIER a donné pouvoir à Mme Elisabeth PICOCHÉ*
- *Mme Dominique AGUILAR a donné pouvoir à M. Raymond HARDY*
- *Mme Véronique BERRY a donné pouvoir à Mme Jacqueline DOUSSEAUX*
- *Mme Caroline COELHO a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GOURDIN*
- *Mme Justine LAPERT a donné pouvoir à Mme Delphine GRIFFON*
- *M. Olivier ORTEGA a donné pouvoir à Mme Anne-Marie BOIX*
- *M. Claude RENOUARD a donné pouvoir à M. Mickail SEREIN*
- *M. Didier BAUDOIN a donné pouvoir à M. Thierry DURAND*
- *M. Maurice PIANON a donné pouvoir à M. Dominique PROT*

Absents excusés

- *Mme Catherine TRONEL*
- *M. Virgile PORTIER*

Absents

- *Mme Sandrine NEYENS*
- *M. Nicolas HELOIRE*

Rappel de l'ordre du jour.

Un secrétaire de séance doit être désigné (sachant que Monsieur Jean-Louis GONON s'était acquitté de cette mission lors du dernier conseil communautaire) : Monsieur Jean-Louis MARONNAT accepte.

Madame Anne JÉRUSALEM : Avant de débiter la séance, nous allons vous montrer une vidéo produite par Lucas MANUEL, un jeune de notre territoire qui est étudiant à Sciences Po, et qui, pendant une année de césure, a fait un stage de presque six mois dans notre collectivité.

Cette vidéo est une présentation ludique des compétences exercées par la communauté de communes.

Pour la créer, Lucas a fait appel, pour les dessins, à Louis PICOCHÉ, un autre jeune du Tonnerrois en Bourgogne.

(Passage de la vidéo et applaudissements).

Madame Anne JÉRUSALEM : Je vous remercie de me dire ce que vous avez pensé de ce petit film qui est un outil et qui sera disponible, si vous en avez besoin, sur notre site www.letonnerroisenbourgogne.fr.



1/ ADMINISTRATION GENERALE

 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 6 février 2018

Madame Anne JÉRUSALEM : S'agissant du dernier compte rendu du conseil communautaire, avez-vous des remarques ?

Le compte rendu du conseil communautaire du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ TOURISME

 Approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre l'AAPTT et la CCLTB

Monsieur Régis LHOMME : Une seule délibération vous est proposée lors de ce conseil. Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPTT). Cette convention n'était pas finalisée lors de notre dernière réunion, elle l'est maintenant et validée par l'Agence de Développement Touristique de l'Yonne (ADTY).

Je serai ravi de répondre à vos questions le cas échéant.

Monsieur Pascal LENOIR : Ma première question se rapporte à l'accueil. La convention indique que l'on assure une ouverture au public « conformément aux normes de classement de la catégorie ». De quelle catégorie s'agit-il ?

Madame Anne JÉRUSALEM : C'est en fonction du classement que l'ADT donnera à l'Office du Tourisme. Nous aurons la réponse dans les jours qui viennent et vous tiendrons informé.¹

Monsieur Pascal LENOIR : S'agissant des horaires, j'ai constaté qu'une saison d'hiver courait du 17 janvier au 30 mars. Une saison d'été du 1^{er} avril au 4 novembre. Les OTSI seront fermés du 15 décembre au 6 janvier. Que se passe-t-il du 4 novembre au 14 décembre ?

Monsieur Régis LHOMME : Il est dommage que vous ne puissiez pas venir aux commissions tourisme, je sais que vous ne le pouvez pas. Nous avons revu complètement la stratégie, les agents permanents en particulier sont moins nombreux, mais il y a plus de vacataires. Cette année, l'Office du Tourisme d'Ancy-

¹ Il s'agit de la catégorie II.

le-Franc n'est pas sollicité. Par les chiffres nationaux, nous nous sommes rendus compte que les visites dans les OT étaient moindres et qu'il était préférable d'aller à la rencontre du public. De ce fait, des actions seront conduites sur le terrain par le biais d'un accueil itinérant.

Monsieur Pascal LENOIR : C'est très bien, c'est indispensable, mais la question n'est pas là.

Monsieur Régis LHOMME : Il y a tout un travail de back-up mais aussi un travail de gestion de la taxe de séjour. Or, il faut laisser du temps aux deux agents permanents pour gérer le travail administratif et préparer les choses entre deux saisons. Mais nous referons un point avec l'AAPTT sur ce sujet.²

Monsieur Pascal LENOIR : J'ai un commentaire d'ensemble à faire concernant cette convention, en particulier par rapport au coût financier global de la convention que l'on se prépare à signer avec l'association qui aura, demain, en charge le tourisme. Pour étayer mon propos, je me suis bien sûr basé sur le budget de l'association tel que l'association l'avait présenté lors d'une commission au mois de janvier.

En analysant les chiffres, le coût global à charge de la communauté de communes en 2018 s'élèvera de 144 000 €. Je dis bien le coût global tel que l'association le prévoit puisque l'association considère que les deux salariés mis à disposition de l'association représentent un coût qui s'élève à 73 610 € alors qu'on est beaucoup plus près de 100 000 €. Par voie de conséquence, le montant global de la subvention sera d'environ 170 000 €.

Monsieur Régis LHOMME : Deux ETP ne représentent pas 100 000 €. (hors micro)

Monsieur Pascal LENOIR : Je pense que oui, car il se trouve que dans la préparation budgétaire, il s'agissait de 103 800 €. Je peux me tromper. Ce n'est pas bien grave.

En revanche ce qui est grave, c'est le niveau de la subvention que l'on accorde à l'association, soit 71 100 €, alors qu'en 2017 nous avons déjà accordé à l'association une avance de 12 000 €, une avance de 3 000 € sur les éditions et une avance de 2 000 € par rapport aux navettes. Soit un total de 161 710 € étant donné que, selon moi, les mises à disposition sont mal estimées.

Cela me paraît important d'être souligné parce qu'il existe une contradiction entre la convention que l'on se propose de signer en particulier sur la taxe de séjour alors que pour l'association la taxe de séjour est intégrée en totalité. La convention indique que la taxe de séjour récoltée au titre de l'année 2017 viendra en déduction du montant de la subvention.

Je ne porte pas de jugement sur la manière dont les conventions et le budget sont établis. Je m'interroge sur le fait de savoir si, d'ores et déjà, il n'y a pas une incompréhension entre l'association et la communauté de communes, l'une disant que la taxe de séjour viendra en déduction du montant total de la subvention et l'autre la rajoutant comme étant une recette à son budget. Cela me paraît un point

² Après vérification auprès de l'AAPTT, la période entre le 4 novembre et le 14 décembre est considérée comme une saison « hiver ». De ce fait, les jours et horaires d'ouverture de l'OT sont les mêmes que la période entre le 17 janvier et le 30 mars.

important d'autant plus que le budget de l'association accuse un déficit de 13 940 € et prévoit un report de 12 108 €, report qui, par ailleurs, m'interpelle parce qu'au titre de l'année 2017. Il devrait y avoir, a minima, un report de l'ancienne association, report que je ne vois apparaître nulle part.

Cela pose une autre question : comment s'est réglée la situation de l'association initiale qui a porté le tourisme sur le Tonnerrois par rapport à l'émergence de cette nouvelle association ?

Ce sont en substance quelques commentaires que je fais sur cette convention qui me paraît une convention traditionnelle, classique, avec quelques contradictions que j'ai essayé de relever de la manière la plus brève possible.

Monsieur Régis LHOMME : Sébastien Sabourin, délégué communautaire et trésorier de l'association va vous répondre.

Monsieur Sébastien SABOURIN : Je suis premier adjoint de la commune de Tissey. Le coût occasionné par les deux personnes employées par l'Office de Tourisme s'élève à 70 000 € et non 100 000 €, somme correspondant à 3 employés.

S'agissant du budget de l'ancienne association, un effort de 90 000 € a été fait. Les subventions supplémentaires demandées portent sur la réfection du site. Pour le reste, nous nous sommes contentés de frais restreints. Notre objectif est de faire fonctionner l'Office du Tourisme avec le moins de demandes de subventions possibles à la CCLTB.

Vous évoquiez des transferts. Pour information, aucun transfert n'a eu lieu. Cette nouvelle association n'a repris, ni l'actif, ni le passif de l'ancienne association dont le déficit était extrêmement important. Il était ubuesque de reprendre l'ancienne association avec son passif. Il en arrive tous les jours et nous avons pris la bonne décision.

Le budget s'élève à 90 000 €. De gros efforts ont été faits s'agissant des demandes de subventions à la CCLTB. Notre travail portera, entre autre, sur la taxe de séjour, sujet délaissé les autres années. Nous sommes conscients que le tourisme est un secteur important qui nécessite des efforts.

Monsieur Pascal LENOIR : Votre intervention est très intéressante. Ma première question ne concerne pas l'association, mais la communauté de communes. Les propos de Sébastien confirment mon interrogation. Quelle est la situation exacte de l'association qui a porté le tourisme précédemment sur le territoire ? Qu'est-ce que ce déficit annoncé ? En substance, comment ce déficit sera-t-il couvert vis-à-vis de ceux à qui on doit de l'argent. S'agissant de notre responsabilité, cela me semble être une question majeure qui doit être débattue en conseil communautaire.

Sur cette question, la nouvelle association n'est pas responsable et je comprends tout à fait le point de vue de l'association nouvelle de ne pas avoir voulu aller vers une future absorption et d'avoir séparé les deux patrimoines de telle manière qu'elle ne soit pas responsable du patrimoine sortant.

Concernant le fonctionnement de la nouvelle association, ne nous méprenons pas. J'ai bien noté, dans la convention qu'il y avait bien 2 ETP mis à disposition par la communauté de communes et que, dans la mesure où il y aurait des créations d'emplois supplémentaires saisonniers, ceux-ci seraient à la charge de l'association. J'ai bien noté cette clause. Dans les propos de Sébastien, je note un recul par

rapport à la signature de la convention puisqu'il dit qu'on va se contenter des deux et qu'on n'en emploiera pas d'autres. C'est ce qu'il a dit en substance.

Monsieur Régis LHOMME : Excusez-moi de vous interrompre. Sommes-nous ici pour discuter de la convention ou du budget de l'association ? Le budget de l'association se discute en commission tourisme à laquelle vous ne participez pas. On ne va pas passer une heure sur ce sujet...

Monsieur Pascal LENOIR : Le vrai sujet porte sur la taxe de séjour. J'entends bien le propos de Sébastien qui dit : « nous allons faire en sorte d'aller chercher le plus possible de taxes de séjour sur le territoire pour que la taxe de séjour vienne nous financer ». Cela est confirmé dans le budget de l'association. Or, une phrase indique « la taxe de séjour récoltée viendra en déduction du montant total de la subvention », c'est juste l'inverse. Est-ce que c'est « la taxe de séjour viendra alimenter le budget de l'association » ou est-ce que c'est « la taxe de séjour...

Monsieur Régis LHOMME : Il faut différencier le budget de fonctionnement du budget de...

Monsieur Pascal LENOIR : J'ai bien différencié.

Monsieur Régis LHOMME : Dans la subvention de 40 000 € versée par la communauté de communes, les 25 000 € sont considérés comme taxe de séjour. Si la collecte est supérieure, c'est l'association de l'office du tourisme qui en bénéficiera. Cela me semble tout à fait clair.

Monsieur Pascal LENOIR : Non, ce n'est pas clair du tout. Est-ce que c'est le surplus des 25 000 € qui vient alimenter le budget de l'association ou est-ce que c'est les 25 000 € et éventuellement le surplus ? Ce n'est pas exactement la même chose.

Monsieur Sébastien SABOURIN : Le surplus est dans le paragraphe. (hors micro)

Monsieur Pascal LENOIR : Ce n'est pas ce que dit l'association. Attention les confusions. On a l'expérience d'une association...

Monsieur Régis LHOMME : Lisez le paragraphe 5.2. Ce n'est pas ce qui est affiché.

Monsieur Pascal LENOIR : « Le montant total pourra être revu par voie d'avenant, le cas échéant ». On peut tout faire avec cette formulation. Bien joué. Si c'est ça la solution !

Monsieur Régis LHOMME : Il n'y a que vous qui voyez un problème, nous allons éviter de passer la soirée sur ce point.

Monsieur Pascal LENOIR : J'ai bien entendu ce que disait Sébastien à savoir que le niveau de la subvention précédente versée à l'association était de 90 000 €, mais dans les 90 000 €, il y avait, me semble-t-il, d'une part l'estimation de la mise à disposition du personnel et d'autre part une subvention allouée au titre d'une participation financière.

Monsieur Régis LHOMME : Le budget, cette année, a été construit de manière complètement différente de la précédente. On paye actuellement les loyers qui n'étaient pas payés auparavant. On paie des charges qu'on ne payait pas. Si vous comparez les budgets des années précédentes, on n'y arrivera pas.

Monsieur Pascal LENOIR : Non, je ne compare pas. J'essaye simplement de mesurer le poids financier de la communauté de communes vis-à-vis de la nouvelle association. Et le poids financier de la communauté de communes vis-à-vis de la nouvelle association s'élève à 170 000 €.

Monsieur Régis LHOMME : Y a-t-il d'autres questions ? Nous passons au vote.

Monsieur Pascal LENOIR : propos hors micro impossibles à retranscrire

Monsieur Régis LHOMME : Je me permets de vous faire remarquer que notre règlement intérieur limite le nombre de prises de parole sur un même sujet. Vous l'avez parfaitement épuisé.

Monsieur Pascal LENOIR : propos hors micro impossibles à retranscrire

Madame Anne JERUSALEM : Sébastien Sabourin peut refaire une intervention sur le sujet si vous le souhaitez.

Monsieur Pascal LENOIR : propos hors micro impossibles à retranscrire

Madame Anne JERUSALEM : Vous savez très bien que l'association dissoute était présidée par un non élu. Il n'est pas dans la salle.

Monsieur Sébastien SABOURIN : Comme le dit Régis, il existe une commission tourisme. Depuis des années, même avant que la fusion ne soit faite avec Ancy-le-Franc, je fais partie de cette commission. Très peu d'élus y participent. Le budget a été travaillé et longuement, discuté. Ce n'est pas le lieu ici pour en débattre. Si des questions étaient à poser sur le budget, elles devaient l'être en commission tourisme.

Messieurs les élus, si vous avez des remarques à faire en dehors de l'ordre du jour de ce conseil, vous n'avez qu'à participer aux commissions (tourisme) et autres. Vous vous faites représenter en cas d'absence.

Monsieur LENOIR, vous n'avez pas compris que les 90 000 € représentaient une économie et non une somme qui était versée par rapport à l'année dernière. Le budget montre une économie de 90 000 € par rapport au budget de l'année dernière.

Monsieur Pascal LENOIR : C'est faux...

Madame Anne JERUSALEM : Le débat sur l'association n'a pas à avoir lieu en conseil communautaire. Je suis favorable pour en parler en commission si c'est nécessaire. Il peut aussi, si vous le souhaitez, figurer à l'ordre du jour.

Monsieur Pascal LENOIR : propos hors micro impossibles à retranscrire

• **Délibération n° 12-2018 : Tourisme – Convention d'objectifs avec l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPT)**

Vu les statuts de la Communauté de Communes le Tonnerrois le Bourgogne (CCLTB) lui conférant la compétence tourisme,

Vu les statuts de l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPT),

Vu la délibération n° 112-2017 du conseil communautaire du 21 novembre 2017 qui confie les missions d'accueil et de promotion du tourisme en Tonnerrois au titre d'Office de Tourisme à l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPT),

En application de la Loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'AAPT, dont le montant de subvention annuel dépasse le seuil de 23 000 euros, est concerné par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens.

La présidente propose d'approuver la convention d'objectifs avec l'AAPT pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	48	pour
	0	contre
	20	abstentions

ACCEPTE la convention d'objectifs avec l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPT),

AUTORISE la présidente à signer la convention d'objectifs annexée à la présente délibération et à prendre toute décision ultérieure utile à son exécution ou à son renouvellement.

3/PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, ALSH ET SCOLAIRE, COORDINATION, BATIMENTS

 Création d'un seul groupe scolaire primaire avec une direction unique aux Lices

Monsieur Thierry DURAND : Il appartient au conseil de décider de la création et de l'implantation des écoles, des classes élémentaires et maternelles publiques après avis du représentant de l'État dans le département. Par extension, la fusion des deux écoles correspondant à leur réunion en une structure unique relève de la décision de la collectivité.

L'école des Lices comprend 125 élèves répartis en 6 classes (2 classes de maternelle et 4 classes élémentaires). Les deux enseignantes occupant aujourd'hui les postes de directrice partiront en retraite au mois de juillet. L'inspectrice académique nous avait proposé de transformer ces deux postes de direction en un seul poste de direction.

Le site des Lices s'y prête bien avec le rez-de-chaussée destiné aux maternelles, l'étage pour les élèves d'élémentaire. Cela ne signifie pas une suppression de poste. Les deux postes des enseignantes partant en retraite seront pourvus. Seule, une des deux enseignantes occupera le poste de directrice.

Cela présente de nombreux avantages : un interlocuteur unique, une mutualisation de bâtiments, organisation facilitée des volumes.

Nous avons rencontré les parents d'élèves ainsi que la référente politique le 16 février. Ce sujet a été abordé en commission le 20 février et a reçu l'approbation de l'ensemble des interlocuteurs.

Monsieur Pascal LENOIR : Je ne m'opposerai pas à cette délibération. Cependant, un certain nombre de mes arguments vont sortir de ceux développés par l'inspectrice d'académie et repris dans le cadre de notre délibération.

Chaque fois qu'une fusion a lieu entre une école maternelle et une école élémentaire pour la création d'une école fusionnée appelée école primaire, chaque fois, l'éducation nationale, lors des analyses suivantes, a couplé le nombre d'élèves et a divisé le nombre d'élèves par un nombre moyen de classes pour aboutir à une fermeture de classe.

Chaque fois, cela s'est passé ainsi. Chaque fois, qu'il y a eu un regroupement d'une école maternelle et d'une école élémentaire pour en faire une seule structure, les années suivantes des classes ont été fermées.

Monsieur Thierry DURAND : C'est votre point de vue.

Monsieur Bruno PICARD : J'ai regardé cela sur le fond. Le fait que cette compétence soit dédiée à la communauté de communes me paraissait bizarre. J'ai lu les textes dont acte.

Ma question était de savoir si les consultations prévues avaient été faites et quel avis avait été donné, mais vous y avez répondu.

Sans être très optimiste parce qu'on est confronté dans notre secteur à une fermeture de classe dans un SIVOS « exotique » que vous connaissez³, de mon point de vue, la question ne porte pas tellement sur la direction, mais sur le nombre d'élèves. Je n'ai pas de religion particulière sur la question de savoir s'il vaut mieux une ou deux directions, mais se pose la question de l'efficacité. Par rapport aux avantages que vous mettez en avant, est-ce que cela va apporter un plus. Je reste interrogatif sur ce sujet, mais sans plus.

Le nombre d'élèves est un sujet de coordination entre les enseignants et la direction. L'important, pour le Tonnerrois, au-delà de cette question de direction d'école, est d'arriver à conserver au maximum les classes dans le cadre tel qu'on le connaît.

Monsieur Thierry DURAND : Je suis d'accord avec vous. Nous ne sommes pas sur le débat d'une suppression de classe.

Le dispositif apportera de la souplesse. De plus en plus, on constate que les moyennes et grandes sections travaillent avec les classes CP ou CE, c'est beaucoup plus facile au niveau de l'organisation avec une seule direction. En tant qu'interlocuteurs, nous n'y voyons que des avantages.

Actuellement, le site est assez cloisonné, il y a une direction en bas et une autre en haut. Il n'y a pas de communication entre les deux, ni de mutualisation. Les parents d'élèves attendent cela avec impatience en septembre parce que beaucoup de choses pourront être mutualisées (avec une seule coopérative par exemple). Ce sera beaucoup plus simple pour la gestion de l'école.

³ SIVOS Bernouil Carisey Dyé Jaulges Villiers-Vineux (ndlr)

• **Délibération n° 13-2018 : Scolaire - Coordination - Bâtiments** – Scolaire-
Création d'un seul groupe scolaire avec une direction unique aux Lices –
TONNERRE

VU l'article L 221-1 du Code de l'éducation,

VU l'article L 2121-30 du CGCT,

Considérant que la fusion de deux écoles correspondant à leur réunion en une structure unique relève de la décision de la collectivité,

Madame la présidente expose :

Les écoles des Lices accueillent actuellement 125 élèves répartis sur 6 classes (2 classes de maternelle et 4 classes d'élémentaire). Les deux enseignantes occupant aujourd'hui les postes de directrices (respectivement de la maternelle et de l'élémentaire) partent à la retraite d'ici la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Sur proposition de l'inspectrice académique, il est demandé à la collectivité, gestionnaire de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques, de se prononcer sur la possibilité de « fusionner » les deux écoles et créer ainsi une structure unique primaire regroupant les élèves de maternelle et d'élémentaire.

Cette fusion des deux écoles impliquerait l'installation d'un(e) directeur(trice) unique pour l'ensemble du groupe scolaire.

Cette proposition pourra permettre :

- Une continuité pédagogique sur l'ensemble de la scolarité de l'élève,
- Une continuité administrative : une seule inscription pour toute la scolarité,
- Un interlocuteur unique et une concertation transversale lors des conseils d'école,
- Une meilleure utilisation du budget alloué (notamment sur la mutualisation des sorties),
- Une harmonisation du fonctionnement et une utilisation optimisée des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	69	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE la fusion des deux écoles pour créer ainsi une structure unique primaire regroupant les élèves de maternelle et d'élémentaire.

AUTORISE Madame la présidente à informer l'inspection académique et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

4/ DEVELOPPEMENT DURABLE

🚩 Convention pour le loyer du SIT dans le bâtiment B2

Monsieur Gérard GOVIN : Je vous propose une délibération destinée à mettre en place une convention concernant la location d'un espace de travail au Syndicat Intercommunal du Tonnerrois.

Les locaux du Pôle Développement Durable, depuis le 12 février 2018, ont déménagé. Ils sont situés 17-19 avenue Aristide Briand (l'ancien bâtiment B2). Le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois, en cours de réflexion, a souhaité intégrer les locaux du Pôle Développement Durable à cet emplacement. La place est suffisante et nous allons les accueillir dans le futur B9.

Nous avons décidé de les intégrer dans le bâtiment B2 dès le début de notre migration. Nous vous proposons de leur appliquer un loyer de 250 € par mois pour l'utilisation des bâtiments et des locaux communs. Nous vous demandons l'autorisation de signer cette convention.

Monsieur Pascal LENOIR : Je suis tout à fait d'accord pour que le site soit hébergé dans les locaux du 17-19 avenue Aristide Briand et qu'il participe financièrement à hauteur de 250 € par mois incluant certainement les charges puisqu'il n'y a pas de précisions sur ce sujet.

Le bâtiment de la rue Aristide Briand est un bâtiment qui est rentré à l'actif de la communauté de communes. Est-ce qu'il y aura un loyer de calculé vis-à-vis des occupants, y compris du budget annexe du SPED, au profit de la communauté de communes par rapport à la mise à la disposition d'un certain nombre de locaux que la communauté de communes met à la disposition du budget annexe ?

Monsieur Gérard GOVIN : Ce n'est pas prévu.

Monsieur Pascal LENOIR : C'est dommage.

Monsieur Gérard GOVIN : Nous sommes en cours de déménagement provisoire en attendant le déménagement définitif qui se fera dès que le bâtiment B9 pourra nous accueillir. Des travaux sont nécessaires. Après avoir calculé le coût réel par an, nous avons divisé par le nombre d'occupants pour arriver à 3 000 € par an pour l'occupation d'un demi-bureau et des locaux communs, soit 250 € par mois.

Madame Anne JÉRUSALEM : Le budget annexe a pris en charge la réfection des bureaux actuels du B2 sur son propre budget. Vous avez bien compris que le but était de libérer de l'espace de manière un peu plus rapide au sein du Sémaphore, les bureaux étaient exigus par rapport à l'effectif qui y travaillait. C'est de bon aloi de leur avoir fait prendre en charge ces travaux et de ne pas refacturer nécessairement une occupation pour le temps nécessaire, de l'ordre d'une année.

Monsieur Rémi GAUTHERON : J'interviens en ma qualité de président du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois. Les membres du syndicat ont souhaité rejoindre le Pôle de Développement Durable de la communauté de communes. Cette convention a été adoptée à l'unanimité lors du dernier comité syndical. Il n'y a pas de problème particulier pour nous.

• **Délibération n° 14-2018 : Développement Durable** – Budget annexe SPED–*Tarif loyer espaces de travail*

Madame la présidente rappelle que les locaux du Pôle Développement Durable sont situés au 17-19 avenue Aristide Briand à Tonnerre, dans le bâtiment dit B2, le temps des travaux du réaménagement du B9.

Considérant qu'un projet de mutualisation de ce bâtiment avec le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois (SIT) est en cours de réflexion, le SIT a souhaité intégrer les locaux du Pôle Développement Durable situé au 17-19 avenue Aristide Briand à Tonnerre, dans le bâtiment dit B2.

La présidente propose que le tarif de 250 € net par mois soit appliqué au SIT pour la mise à disposition d'espaces de travail au sein du Pôle Développement Durable. Le loyer comprend les m² occupés pour un espace bureau ainsi que l'utilisation des parties communes (salle de réunion...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	69	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE que le tarif de 250 € net par mois soit adopté et appliqué par la collectivité pour la location d'un espace de travail au sein du Pôle Développement Durable,

AUTORISE Madame la présidente à signer un bail avec le Syndicat Intercommunal du Tonnerrois ou tout autre document s'y référant,

DIT que les recettes sont inscrites au budget annexe « Gestion des ordures ménagères ».

5/FINANCES

✚ Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce rapport relate en détail les orientations budgétaires pour notre collectivité vous informant ainsi de l'état financier de cette collectivité avec de nombreux indicateurs que vous avez certainement lus avec attention. Je vais donc aller à l'essentiel afin de laisser le temps du débat, ce qui est le plus intéressant pour vous et pour moi.

Je ne m'attarderai pas sur la situation économique et financière dans la zone euro et en France pour aller regarder l'impact au niveau local ainsi que les contraintes qui pèsent sur la communauté de communes en nous attardant en premier lieu sur la population.

Population (Projection d'un tableau)

Ce tableau retrace les évolutions entre 2014 et 2018 de manière à ce que nous ayons une idée de la situation même si nous la connaissons bien.

Un focus est fait sur la ville centre qui passe de 5 485 habitants en 2014 à 4 998 en 2018.

Sur la communauté de communes, on passe de 18 396 à 17 295 habitants.

La population DGF est celle qui nous permet d'obtenir des dotations. Elle était de 19 694 en 2015 à 18 984 en 2018.

Malheureusement, il est constaté une baisse de population relativement importante pour notre collectivité.

Les effectifs scolaires

L'année 2016-2017 comprenait 1 330 élèves. Pour 2017-2018, l'effectif scolaire est de 1 305 élèves, soit une perte de 25 élèves en un an.

Les tableaux sur les effectifs par catégorie d'âge montrent une augmentation relativement importante de naissances en 2015. Cela est à relativiser car nous connaissons des mouvements de population. On ne peut pas être sûr que ces 164 naissances soient scolarisées sur notre territoire, à terme.

Évolution de la dotation d'intercommunalité

Cette perte de population engendre un impact sur la DGF.

Le tableau des dotations montre que nous avons conservé la bonification. Nous avons craint de perdre 200 000 €. L'État a décidé de maintenir cette bonification.

En 2017, la dotation de compensation s'élevait à 595 738 €. Pour 2018, nous l'estimons à 579 174 €. Le total pour 2017 s'élève à 974 537 €. Le prévisionnel pour 2018 s'élèverait à 977 109 €.

Sans perte de population, la bonification aurait été supérieure.

Fiscalité

Le coefficient d'intégration fiscale est relativement élevé pour la CCLTB grâce à ses prises de compétence, mais ce coefficient sera encore plus élevé en 2019 car il existe un décalage dans la prise en compte de toutes les compétences, ce qui est plutôt de bon aloi en ce qui nous concerne.

Fiscalité locale

Vous connaissez la nouvelle réforme portant sur la taxe d'habitation avec un dégrèvement progressif des foyers français qui sera compensé pour les collectivités à 100 % sur la base de 2017. Il en est fait état dans ce DOB.

Sur la fiscalité locale, le tableau montre une revalorisation prévue des bases, le coefficient est calculé à 1,0209838 pour l'année 2018, ce qui permet de calculer cet apport par la fiscalité locale. Le maintien du taux de l'année passée permet un niveau de fiscalité de 4 490 939 €.

Grâce aux éoliennes de Dyé, nous estimons pouvoir percevoir 48 000 €. Malheureusement, cette somme vient compenser une perte de CVAE. Néanmoins, si nous n'avions pas ces revenus, la problématique pour la CCLTB aurait été plus importante.

Endettement

En 2017, l'endettement était calculé à 2,88 années, ce qui est plutôt très bien. Si nous réalisons tous les investissements projetés – cela reste un budget prévisionnel – et si nous devons emprunter, notre niveau de désendettement serait de 5,34 années, ce qui reste encore raisonnable. Le maximum à ne pas dépasser étant 8 ans.

Sur le budget général, la dette s'élève à 2 237 308 €. Je vous rappelle que nous prenons en compte les écoles et le scolaire avec tous les emprunts qui ont été transférés, mais ils sont compensés par les communes ayant contracté ces emprunts.

Dette ZAC : 175 619 €

Dette SPED : 122 687 €

Dette Pépinière : 374 352 €

Soit un total de 2 909 967 € (avec les arrondis)

Sans nouvel emprunt, la dette serait résorbée en 2033.

Exécution budgétaire 2017

Résultat de l'exercice 2017 : 298 650 €
Cumul du résultat reporté : 1 496 224 €
Restes à réaliser : 267 203 €
Soit un total : 1 229 021 €

Budget SPED

Résultat de l'exercice 2017 : 334 076 €
Cumul du résultat reporté : 719 573 €
Restes à réaliser : 15 360 €
Soit un total de : 734 933 €

Budget ZAC : négatif de 782 869 €

Budget SPANC : 75 € résiduels dont je passe les détails

Budget pépinière : négatif de 109 107 €. Déficit dû à la subvention en attente de la Région d'un montant de 120 000 € dont le vote est prévu en mars.

Un résumé présente toutes les actions réalisées en 2017. Lors du précédent conseil communautaire, je vous en avais présenté la liste, je ne reprends pas l'ensemble. Vous connaissez toutes les réalisations qui ont été faites. Celles en cours portent essentiellement sur la pépinière d'entreprises. Puisque nous avons acheté les mètres carrés, nous allons l'aménager.

Vous avez eu connaissance des projets s'agissant du développement durable. Il est peut-être plus intéressant de s'arrêter sur l'investissement au cœur du budget.

Voici les projets proposés dont l'étude est plus ou moins avancée à ce stade, mais nous avons jugé qu'il était bon de les inscrire dans ce DOB.

L'aménagement numérique est toujours une priorité pour notre collectivité. Cet aménagement doit se poursuivre, sur le même poste, il en est de même de la téléphonie mobile. Cependant, des incertitudes demeurent, il faut donc prévoir un budget suffisant en espérant ne pas tout dépenser.

Nous inscrivons éventuellement un plan local d'urbanisme intercommunal. Tous les projets nouveaux qui émergent tel le réaménagement de Frangey se trouveraient très rapidement freiner sans PLUI puisque cette zone n'est pas couverte par un document d'urbanisme ainsi que des zones qui demain pourraient accueillir des entreprises mais n'étaient pas identifiées comme zones d'activité. Ce document nous permettrait par la même occasion de mieux fixer notre projet du territoire. Nous avons une idée assez précise des besoins du territoire et de ce vers quoi nous voulons tendre. Le fait d'établir un document serait plus propice à les inscrire et à en débattre plus en profondeur.

Lors du précédent conseil, je vous ai présenté plusieurs alternatives ou projets possibles s'agissant du conservatoire de musique et de danse. L'investissement envisagé est de 3 100 000 €. Pour l'instant, 3 100 000 € sont inscrits. Nous aimerions obtenir une subvention d'au moins 50 % sur ce dossier sinon il s'avérerait être problématique.

Nous prévoyons également d'informatiser nos écoles. Nous avons postulé à un appel à projet numérique dont nous attendons avec impatience la décision qui devrait nous être favorable, mais elle n'est pas notifiée pour l'instant.

Les bâtiments des écoles nécessitent plus ou moins d'entretien, à l'exception toutefois les bâtiments des écoles neuves qui présentent encore des petits soucis. Les assurances interviendront, mais en attendant le budget est à prévoir pour la réfection des toitures, des chaudières etc.

L'aménagement du plateau santé n'est pas achevé, il faut en tenir compte dans le budget.

La signalétique touristique est un dossier que nous pourrions financer avec un nouveau panneau sur l'autoroute. J'ai l'honneur de porter ce dossier au niveau du département. Tous les panneaux touristiques autoroutiers de l'Yonne doivent être changés. Nous devons participer financièrement sinon il n'y aura pas de panneaux.

Il a été demandé au bureau de faire une projection d'emprunt supplémentaire sur 15 ans (taux 1,4 %) permettant ainsi la réalisation de ces investissements. Cela viendrait alourdir notre dette, mais nous profiterions de ces réalisations en contrepartie.

Budget annexe pépinière

Des travaux sont prévus après l'acquisition des locaux réalisée fin 2017.

Budget annexe SPED

B9 réalisation des diagnostics et assistance à maîtrise d'ouvrage

État récapitulatif des dépenses de fonctionnement et prévisions 2018.

Charges à caractère général :

BP 2017 : 1 706 715 €
CA 2017 : 1 148 708 €
BP 2018 : 1 348 263 €

Charges de personnel :

BP 2017 : 3 919 946 €
CA 2017 : 3 745 095 €
*BP 2018 : 3 864 439 €**

** Compte tenu des évolutions liées au déroulement des carrières (RIFSEEP, suppression des emplois aidés)*

Autres charges de gestion (compte 65)

BP 2017 : 360 996 €
CA 2017 : 306 094 €
*BP 2018 : 407 125 €***

*** Des inscriptions ont fait l'objet d'imputations erronées lors du précédent budget. Elles ont été rectifiées cette année d'où une prévision à la hausse (407 125 €).*

Le graphique projeté fait apparaître la répartition des charges salariales par rapport aux compétences.

Tout ce qui concerne la jeunesse, la petite enfance et le scolaire forme l'essentiel des besoins de la collectivité en matière de personnel. Ce domaine nécessite un taux d'encadrement incompressible.

Le conservatoire représente également une part importante (11 %).

Le ratio masse salariale sur le fonctionnement est proche de 0,6 %. Ce ratio relativement élevé s'explique par des compétences nécessitant un encadrement important.

Répartition des effectifs par grade (au 1^{er} janvier 2018)

L'effectif de la CCLTB s'élève à 114,15 ETP (Equivalent Temps Plein). Il n'y a que 3 attachés (les cadres) pour encadrer un effectif important. Notre équipe support est à flux tendu.

En 2016, la CCLTB comptait 107,29 ETP. Il est donc constaté une augmentation du nombre d'ETP, augmentation qui s'explique par :

- l'intégration des personnels de Yonne Arts Vivants (4,71 ETP),*
- l'intégration d'un agent sur la communication (personne qui était en disponibilité),*
- le recrutement d'un agent pour remplacer une personne mise à disposition du SIT,*
- le recrutement d'un agent pour s'occuper de la zone d'accueil de l'aire des gens du voyage (car l'agent mis à disposition par la ville a souhaité arrêter cette mission et a été repris à temps plein par la ville) mais aussi du pôle technique puisque nous avons l'agent du service technique qui est en arrêt maladie depuis quasiment le début de la prise de compétence « scolaire ».*

Projection d'un graphique présentant les filières (administrative, technique, animation, médico-sociale, culturelle et sportive) correspondant à toutes les compétences exercées par la collectivité et nécessitant des personnels qualifiés.

Projection d'un graphique présentant les statuts (stagiaire, titulaire, CDD et emplois aidés, CDI).

Impact de la suppression des contrats aidés

En 2017, la CCLTB a reçu 173 516 € de l'État, au titre des contrats aidés.

En 2018, ces aides s'élèveront à 64 765 €.

L'impact sera à peu près le même en 2019.

Les charges à caractère général détaillées précédemment sont en augmentation : les prestations de services pour la jeunesse et le scolaire, l'énergie bien entendu, l'aire d'accueil des gens du voyage que nous avons intégrée, transports collectifs (déplacements des enfants notamment pour les acheminer vers leurs différentes activités).

Autres charges de gestion courante (65) ont été rappelées précédemment.

Attributions de compensation

L'évolution est liée au fait que la Ville de Tonnerre a demandé dans la CLECT à bénéficier d'un système sur l'investissement plutôt que sur le fonctionnement pour le scolaire sur une somme de 57 000 € suite à un emprunt.

Charges financières

C'est la bonne nouvelle du DOB. Grâce au bon travail de Patricia MORDAL, qui a renégocié nos emprunts pour des taux plus avantageux, nous constatons une baisse significative des charges financières liées aux emprunts. Pour 2018 : 42 724 € au lieu de 109 069 € en 2017. J'en profite pour remercier les services.

Synthèse des dépenses de fonctionnement : les deux principaux postes de dépenses sont les charges à caractère général et la masse salariale.

Principales recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et prévisions 2018 s'élèvent à 7 141 678 € dont 61 % d'impôts et de taxes et 26 % en dotations, subventions et participations.

Il est constaté un manque de dynamisme des recettes fiscales : fiscalité économique trop faible, baisse de population. Les gains en termes de fiscalité sur les IFR sont contrecarrés par une baisse de la CVAE (baisse de 45 376 €).

Le FPIC, comptabilisé en recette de fiscalité, ne devrait pas augmenter du fait de la stabilisation de l'enveloppe nationale.

Une bonification de la DGF mais une dotation d'intercommunalité globale impactée par la baisse de population.

Des recettes de services et du domaine (loyers, droits d'entrées, ...) globalement stables voire en baisse (suppression du transport à la demande).

Niveau d'épargne de la collectivité

Ce niveau nous permet de vérifier la bonne santé financière de notre collectivité, notre capacité à honorer nos dettes et d'en envisager de nouvelles.

En 2016, la CAF était de 599 404 €. Au CA 2017 : 753 436 €. Si tous les investissements prévus se réalisaient, l'épargne brute s'élèverait à 227 166 €.

Pour rappel, BP 2017 budget général : Épargne Brute = -272 380,65 €. Nous avons été très volontaristes quant aux inscriptions des investissements.

Ces résultats nous conduisent à ne pas envisager d'augmenter la fiscalité pour 2018.

Vous avez eu connaissance de budgets annexes : budgets de fonctionnement etc.

Les mutualisations ne sont pas au niveau de ce que nous pouvions espérer. La mutualisation s'est poursuivie avec le Syndicat des eaux au travers de la mise à disposition du personnel ainsi que des services (photopies etc.).

Par ailleurs, une convention de prestations de services a été passée avec la Ville de Tonnerre (175 h soit 4 176 €).

Sur le droit des sols, un agent est mis à disposition avec des communes du Chablisien.

Les mutualisations les plus intéressantes pourraient se faire avec la Ville de Tonnerre. Une réunion portant sur ce sujet a été programmée pour mutualiser un service comptabilité lorsqu'un agent a muté à la CCLTB. La Ville de Tonnerre ayant estimé que le dossier n'était pas suffisamment abouti, la mutualisation n'a pas pu avoir lieu.

Je laisse maintenant la parole au débat.

Monsieur Bruno PICARD : Quelques remarques d'ordre général sur le document.

Lorsque vous nous transmettez les documents pour lesquels une annotation indique « erroné », il conviendrait de nous indiquer l'endroit de l'erreur. Je n'ai pas tout recollationné.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Je vous dois des excuses. Ce n'était pas « erroné », mais le deuxième document transmis était complété des remarques faites lors du dernier bureau.

Monsieur Bruno PICARD : Comme le dernier compte rendu n'était pas transmis, c'était un peu casse-tête...

S'agissant de la suppression de la taxe d'habitation et de la compensation intégrale, je vous renvoie au rapport Richard-Bur qui traçait quelques pistes sur la question avec la décision du Conseil Constitutionnel sur l'autonomie fiscale de 60 % et qui pose un certain nombre de difficultés actuellement au gouvernement.

Un article paru dans la presse aujourd'hui indiquait que le rapport de la commission des finances locales était tombé représentant la bagatelle de 22 Mrd € de moins à compter de 2020 et qu'ils envisageaient comme possibilité de compensation 13 Mrd € qui seraient la part départementale de la taxe foncière bâtie, compensée au niveau des départements par la CSG et 9,5 Mrd € qui seraient une fraction de TVA. Cela peut poser quelques soucis par rapport à la décision du Conseil Constitutionnel.

Je comprends bien les indications du document que vous nous avez fourni, mais je suis plus interrogatif sur les possibilités de compensation.

Je me suis livré à un petit calcul. Pour ma commune, la taxe d'habitation représente 25 % du total des recettes. On s'interroge à la fois sur la nature de la compensation et le moment où elle sera déclenchée.

Je comprends qu'un DOB ne détaille pas aussi finement les choses, cependant, je me permets d'apporter ces éléments au débat, cela me semble important pour le reste de nos travaux.

S'agissant du grand plan d'investissement, j'ai noté qu'il était possible de récupérer 10 Mrd € sur les 57 Mrd€ prévus. Est-ce que nous sommes dans les priorités ? À quelle hauteur par rapport à ces priorités ?

Je partage le constat sur la baisse des marges de manœuvre indiquée dans le ROB. La baisse des effectifs scolaires sur une année (25) n'est pas catastrophique. Dans mon fameux SIVOS, nous en avons perdu 10 en une seule fois, c'est d'une autre ampleur.

Il faut être vigilant par rapport aux données telles qu'elles sont présentées.

Vous indiquez le transfert de la fiscalité professionnelle unique et l'attribution de bonification par rapport aux prises de compétences. Il conviendrait d'affiner davantage dans la CLECT sur transfert de compétences et compensation d'attribution.

On est face à un agrégat des sommes affectées d'un côté et de l'autre sans savoir si cela correspond aux charges effectivement transférées sur la CCLTB. Sur quelques gros chantiers – je ne vise personne dans mes propos –, il conviendrait qu'au niveau de la CLECT, nous soyons informés.

Je ne reviens pas sur le vote que j'avais émis sur la question de l'augmentation de la fiscalité. C'est uniquement à travers la fiscalité que l'augmentation très importante des ressources de la CCLTB a pu se faire.

S'agissant de l'exécution budgétaire, je ne reviens pas sur un débat que nous avons eu, les échanges en commission économique. Nous sommes toujours plombés par ACTIPOLE. Je m'interroge sur l'augmentation importante (page 12) en 2017. J'ai un petit peu de mal à comprendre pourquoi 200 000 € ont été récupérés subitement. De ce fait, nous sommes à 762 000 €. J'aimerais avoir une explication concernant les 265 000 € de résultat d'exercice 2017. Le résultat est à reporter sur les 6 dernières années à 517 000 € et nous sommes à 762 000 €.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : La somme de 265 221 € correspond au résultat d'un remboursement d'emprunt qui arrivait à échéance en 2017.

Monsieur Bruno PICARD : Cette information aurait pu être indiquée en dessous.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : J'en prends note.

Monsieur Bruno PICARD : Sur les budgets annexes, je n'ai pas compris les 770 000 € de 2016 sur le SPED.

Le poids de la masse salariale a été maîtrisé dont acte. Pour les prochains DOB, l'indication en pourcentage du rapport entre le budget prévisionnel et le réalisé, apporterait un plus.

L'impact de la suppression des contrats aidés s'élève à 200 000 €. Quid des embauches par rapport à cela ? Il conviendrait d'avoir un peu de visibilité sur le nombre de personnes concernées et le nombre que nous nous apprêtons à recruter. La Ville de Paris avait 300 contrats aidés dans un domaine donné ; 100 ont été repris en tant que tels.

Sur la budgétisation, 100 000 € en plus ont été inscrits. Comment pense-t-on pérenniser les contrats, combien correspondent à des besoins pérennes ? Cela mériterait un petit débat.

Madame Anne JERUSALEM : Vos questions étant nombreuses, nous allons faire un point d'étape.

S'agissant de la CLECT, les transferts de charges ont été évalués d'après les budgets des communes sur un déclaratif essentiellement, n'ayant pas toujours de budgets annexes. Nous avons fixé les AC à l'instant T. Le principe de la CLECT est d'essayer d'annuler le transfert de charges au moins la première année. La compétence doit être ensuite exercée par la collectivité qui l'a reprise.

Des révisions des AC auront lieu éventuellement si nous le décidons. Un point d'étape de ce qui a été transféré sera fait, si cela a évolué et pourquoi et comment nous nous organisons pour éventuellement revoir les montants.

S'agissant d'ACTIPOLE, nous sommes tous inquiets sur ce projet. J'ai déjà indiqué que les porteurs de projet sont toujours motivés. Ils sont dans l'attente de la décision du tribunal administratif de Dijon saisi pour plusieurs recours depuis un an. Les porteurs de projet ayant acheté une parcelle pour le projet biomasse et réalisé des études, restent motivés.

Une promesse d'achat nous a été faite sur le reste des terrains pour les serres maraichères de tomates et de spiruline.

Ce territoire qui souffre doit être défendu. Nous devons mesurer notre chance d'avoir des porteurs de projet capables d'investir plusieurs dizaines de millions d'euros à Tonnerre et de créer des emplois à Tonnerre. Ne venons pas « pleurer » sur nos services publics (écoles, hôpital) qui disparaissent ou sont menacés. Il y va de l'emploi et de la dynamisation économique qui attirera la population et les besoins sur tous ces services.

Nous sommes dans l'attente d'une solution sur ces projets. Je regrette que cela se passe ainsi sur ce territoire. Cependant, il faut aller maintenant jusqu'au bout. C'est pourquoi le budget d'ACTIPOLE est négatif. Il plombe sérieusement l'avenir de notre collectivité. Comment réaliser des projets avec ce poids à assumer.

Les emplois aidés tiennent à cœur à Bruno PICARD de même qu'à tous les élus. Il s'agit de personnes, de gens qui ont besoin de travailler, ils ont été épaulés par ces dispositifs. Nous avons été fortement incités à embaucher de nombreux emplois aidés pour résorber le chômage. Néanmoins, ces personnes ont retrouvé un emploi et une place dans la société. Elles ont été formées et accompagnées. Notre philosophie était de conserver ce niveau d'emplois aidés dans la collectivité pour répondre à des besoins au moment de départs en retraite ou de mutations. Parallèlement, nous pourrions embaucher des personnes, soit en contrat d'avenir, soit en contrats aidés pour maintenir la ligne budgétaire. Cela est beaucoup plus difficile qu'avant. Le travail de ces personnes se poursuit et si elles ont donné satisfaction nous avons transformé leur contrat en CDD dans l'attente de voir quelle réorganisation sera mise en place par rapport aux NAP. Cependant, ce n'est pas l'essentiel des emplois aidés.

Monsieur Gérard GOVIN : S'agissant du fonctionnement du SPED, le résultat reporté était de 180 000 € auquel le résultat de l'exercice de 120 000 est ajouté, soit 300 000 €. Ce montant peut paraître beaucoup trop important. À partir de septembre 2017, le ramassage des déchets ménagers s'est déroulé tous les 15 jours, ce qui a entraîné un coût moindre pour la fin de l'année. La baisse de recettes aura lieu avec la facture 2018. Une économie de 150 000 € a été réalisée par rapport au coût engendré en 2017.

Une renégociation des contrats aura lieu fin d'année 2018, sans visibilité des conclusions des négociations avec nos partenaires.

Monsieur Pascal LENOIR : Les deux caractéristiques majeures de ce débat d'orientation budgétaire, et en ce sens, je rejoins la conclusion faite par Anne, c'est d'une part, la diminution de la population et d'autre part, la diminution des bases et en particulier des bases à vocation économique qui impactent directement sur la CFE et sur la CVAE.

C'est la quadrature du cercle pour notre territoire, laquelle a inévitablement derrière des conséquences sur les services publics. Si nous ne prenons pas conscience de cela, on va se planter. Non pas que le budget d'ACTIPOLE à 782 000 € de déficit plombe les résultats financiers de la CCLTB, mais surtout ce déficit plombe l'avenir. Si les 782 869 € ne sont pas réalisés par l'opération d'une vente en ce sens que, si par malheur, le porteur de projet venait à nous redemander le paiement qu'il a été effectué précédemment, alors l'avenir de la CCLTB serait complètement plombé. C'est en ce sens que les opposants à ce projet portent une

lourde responsabilité non seulement économique, mais également sociale sur l'ensemble du territoire.

Quelques commentaires sur ce qui vient de nous être présenté. Globalement, une appréciation favorable sur la présentation de forme de ce DOB avec une nuance. J'aurais souhaité une présentation davantage axée sur les services plutôt qu'une présentation globalisée s'agissant de la présentation des masses budgétaires en exécution ou en prévision. Ce n'est pas grave. Nous y reviendrons sur le budget ; nous aurons cette présentation par service.

Pour autant, trois impressions que je reforme de ce débat d'orientation budgétaire. S'agissant du fonctionnement, je note une diminution importante de notre capacité d'autofinancement net. Nous sommes passés de 753 000 € en 2016 à 227 000 € d'épargne nette prévisionnelle au titre de l'exercice 2018. Cela est inquiétant d'autant plus que l'on sait bien, qu'à terme, sur le territoire, les augmentations de ressources fiscales n'arriveront pas rapidement et que les dotations pourront éventuellement diminuer. Par voie de conséquence, nous n'éviterons pas, à l'intérieur de notre communauté, le débat sur la masse salariale et le débat sur les économies budgétaires possibles au titre de cette masse salariale, nous n'éviterons pas ces débats. Nous n'éviterons pas la réflexion entre le scolaire, le périscolaire et le loisir. Nous devons nous interroger sur une forme de "mutualisation" entre les services, ce n'est pas exactement le terme. On n'évitera pas un débat sur l'encadrement qui ne se résume pas à 3 attachés, il y a plus d'encadrants cadre A, y compris au sein de la communauté de communes que les trois seuls attachés mentionnés sur le tableau. Il y a aussi un ingénieur principal, un responsable du pôle enfance, il y a beaucoup plus de cadres A que le nombre qui a été présenté, mais ce n'est pas grave.

Le ratio à 0,58 %, le ratio à 0,60 % à terme, si on veut maintenir nos capacités d'investissement est un ratio qui n'est pas tenable. Nous devons inévitablement s'interroger, en bons gestionnaires, en personnes sensibles aux situations individuelles des uns et des autres, mais on ne pourra pas faire l'impasse de ce débat.

En investissement, je suis un peu surpris par rapport à ces 200 000 € qu'on nous annonce sur la pépinière et qui ne seraient pas inscrits dans les restes à réaliser mais ce n'est pas grave.

Je partage les tendances fortes indiquées s'agissant du budget d'investissement de la CCLTB. Je partage la nécessité qu'il y a de continuer d'accélérer, d'intensifier l'aménagement numérique. Je considère qu'il s'agit d'un projet qui rompt la fracture territoriale, c'est un projet que porte et que doit porter la communauté de communes.

Je suis partisan des réalisations dans les écoles, de la réflexion sur le PLU intercommunal. Je suis bien sûr partisan du plateau santé. Je l'ai écrit et je le dis, c'est un moyen d'améliorer notre offre de soins sur le territoire. Je suis partisan de la signalétique touristique et je fais confiance à la présidence de l'ADT pour l'obtenir, mais je note que nous en avons d'ores et déjà et qu'il suffit de le maintenir, c'est quand même quelque chose de plus simple.

Je considère que l'inscription budgétaire du conservatoire en totalité au titre du budget 2018 gonfle les masses inutilement, mais nous donne une forme de prévision à plusieurs années de ce que pourra être le budget d'investissement de la communauté de communes.

En conclusion, s'agissant du SPED, les orientations budgétaires, de manière sommaire, devraient être présentées au débat d'orientations budgétaires au même titre que le budget principal. Les masses financières, les enjeux économiques, les enjeux sociaux, les discussions sur les principales réflexions y compris par rapport aux arbitrages s'agissant de la redevance incitative doivent être débattus en DOB au même titre que certaines orientations budgétaires du budget principal.

Je n'ai pas parlé de la mutualisation avec tes services. Cela rejoint mon point sur la réflexion au titre de la masse salariale, deuxième axe s'agissant du fonctionnement. Nous n'éviterons pas la réflexion et la nécessité de mettre en œuvre une réelle mutualisation entre les services des collectivités territoriales et de la communauté de communes, cela est entendu au sens large. Tout est à imaginer en la matière. C'est indiscutablement un moyen, non pas de diminuer les masses, mais d'utiliser au maximum les capacités des uns et des autres.

Madame Anne JÉRUSALEM : Merci pour tous ces commentaires assortis de suggestions dont nous nous efforcerons de tenir compte, elles me semblent intéressantes.

Vous avez signalé le bon travail concernant ce DOB. Il s'agit de Mathilde PICQ. Elle s'est beaucoup investie en tant que nouvel agent tout comme Mickaël GAUTHIER pour établir un document de bonne qualité.

Sur la capacité d'autofinancement, nous avons fait le même constat. Cependant, on aboutirait à ce résultat dans l'hypothèse où tous les investissements projetés seraient réalisés. Il serait étonnant que tous les projets soient réalisés cette année.

Concernant le conservatoire, par exemple, sa réalisation s'échelonnera sur plusieurs années. De plus le projet n'est pas encore complètement décidé. Cependant, l'inscription de la somme totale permettait d'envoyer un signal fort. Ce projet serait contrebalancé par des recettes (des subventions et un emprunt).

Néanmoins, nous devons être prudents, vous l'avez souligné, sur le développement économique et de ces freins que nous nous mettons parce que nous pourrions être en danger si à terme les choses tournaient très mal pour nous. Le projet n'est pas finalisé et cela amène des craintes sur notre collectivité.

La masse salariale est un sujet sur lequel nous travaillons. C'est un travail compliqué puisque, dans la fonction publique, les statuts des agents sont particuliers. Nos agents sont titulaires pour la plupart. Peu de personnes envisagent de partir en retraite. On ne peut pas s'interroger sur le fait de les remplacer ou pas.

Il est certain que des économies pourraient être faites par le biais d'une réorganisation. Or, derrière ce mot, il y a des sites scolaires, un attachement à certains sites par les élus qui les ont créés. Nous devons prendre le temps et la mesure de tout cela de manière collective. Nous devons être très attentifs sur cette ligne de dépenses. C'est la plus difficile à contenir avec celle des dépenses générales.

Monsieur Bruno PICARD : Depuis un moment, j'indique que les élus des petites communes ont une attention particulière sur les questions de voirie. Nous aimerions qu'une étude d'impact soit réalisée qui nous permette d'avancer. On veut bien payer, cependant tout est relatif, et il serait important d'avoir un retour sur ces questions qui relèvent de notre quotidien.

Est-il possible d'avoir des éléments d'information sous forme de tableau ou autre sur les contrats aidés actuels, la pérennité et quelle suite leur est donnée.

Certes, je n'ai pas d'objection s'agissant des investissements prévus sur le conservatoire, néanmoins, un équilibre est à trouver par rapport à nos priorités.

Concernant la masse salariale : 57 % de CDI, cela ne me convient pas forcément. Dans une collectivité locale, des statuts existent encore, même si je comprends le souci qu'il faut réduire la masse salariale. Cependant, il est nécessaire de stabiliser un minimum le personnel par rapport aux missions qui leur sont dévolues.

Monsieur Éric COQUILLE : Merci Bruno de votre intervention, je souhaitais interpeler les membres de ce conseil sur ce point également.

On peut souhaiter baisser ou contenir la masse salariale, mais il faut également se battre pour développer les recettes économiques de notre collectivité comme on peut essayer de le faire dans nos communes. Cela passe par le développement économique. Pascal et Anne l'ont très bien dit, je ne saurais pas le dire aussi bien qu'eux. Nous devons être solidaires sur un projet de développement économique du territoire.

Oui, à l'idée de faire un PLU intercommunal car au-delà de la cartographie, il est nécessaire de débattre auparavant de ce que l'on veut solidairement faire, de ce que l'on veut installer comme leviers de développement sur ce territoire.

Plusieurs fois, lors des réunions précédentes, les élus ont évoqué le souhait de réfléchir sur un nouveau projet de territoire. À l'approche de la fin de ce mandat, il faut le faire pour que l'équipe qui viendra dans deux ans en responsabilité à la CCLTB ait un diagnostic, un débat qui aurait été posé pour prendre les dernières décisions.

Monsieur Pascal LENOIR : Un commentaire par rapport à ce qu'a dit Bruno sur la voirie : je suis partisan d'une réflexion sur la voirie à condition que cette réflexion intègre ce que Anne a ébauché au dernier conseil communautaire par rapport aux modalités de financement des travaux de voirie réalisés pour le compte des communes qui le souhaiteraient. Anne a très bien dit les choses et c'est très bien noté dans le procès-verbal d'ailleurs, avec précompte sur l'allocation de compensation. C'est cela qui équilibre.

Madame Anne JÉRUSALEM : La précision est très importante.

Monsieur Pascal LENOIR : Je sais, c'est pour cela que je le dis...

Madame Anne JÉRUSALEM : J'aimerais bien avoir d'autres commentaires, d'autres questions. Si vous estimez que des éléments de ce DOB doivent être modifiés pour l'établissement du futur budget, ce serait intéressant de recueillir vos remarques. Sinon cela signifierait que vous êtes globalement plutôt favorables aux orientations budgétaires telles que présentées. Cependant, nous sommes prêts à réviser la copie si besoin.

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : Je souhaitais abonder aux propos d'Éric COQUILLE concernant le PLUi. Lors du COPIL du contrat de ruralité, le projet de José PONSARD de Vireaux n'a pas été retenu par l'équipe de la préfecture parce

que des documents manquaient (documents concernant le sol, l'aménagement du territoire).

C'est pour cette raison qu'un projet de territoire est indispensable.

***Monsieur Éric COUILLE** : Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ayant publié une liste d'aides aux petites communes, j'ai rédigé un mail à l'attention du Conseil Régional de BFC en précisant et en argumentant ma demande. Le motif de la réponse négative qui m'a été faite s'appuyait sur le fait que mon projet n'était pas prioritaire et qu'il n'était pas basé sur une action communautaire ou territoriale suffisamment significative.*

Si on souhaite continuer d'avancer, si chaque commune veut porter un projet, elle doit le faire dans un cadre d'intérêt territorial, d'intérêt communautaire. Cette réflexion sur le projet territorial doit avoir lieu. Il y aura des possibilités pour des projets communautaires, des projets de la ville et des projets pour les communes.

***Madame Anne JÉRUSALEM** : Sans autre prise de parole, vous me donnez acte de la présentation du ROB.*

***Monsieur Mickaël GAUTHIER** : Nous prendrons une délibération qui sera rédigée et signée par la présidente parce que, légalement, la préfecture nous y oblige, mais le conseil communautaire n'a pas à procéder à un vote. Il s'agit d'une présentation du rapport d'orientation budgétaire au conseil communautaire.*

• **Délibération n° 15-2018 : Finances – Rapport d'Orientation Budgétaire**

Le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants ainsi qu'aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art.L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Prévu par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le contenu de ce rapport a été fixé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, qui a créé l'article D.2312-3 du CGCT.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la présidente invite le conseil communautaire à tenir un débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif 2017.

L'exposé porte sur :

- L'évolution des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement,
- Les engagements pluriannuels et la programmation des investissements,
- La dette communautaire et son évolution,
- Les indicateurs budgétaires,
- La structure des effectifs et de la masse salariale.
- Les mutualisations

Après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente, chacun a pu s'exprimer librement sur les orientations présentées et formuler une opinion, dans le cadre prescrit par le règlement intérieur du conseil.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat portant sur le rapport d'orientation budgétaire 2018.

6/RESSOURCES HUMAINES

✚ Modification du tableau des emplois et des effectifs

Madame Anne JÉRUSALEM : Le point suivant porte sur une délibération classique, que vous connaissez tous dans vos communes, relative à la modification des postes, du tableau des emplois par rapport aux évolutions de nos personnels. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

• Délibération n° 16-2018 : Ressources Humaines – Personnel communautaire – Modification de poste et modification du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient ainsi au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre un avancement de grade.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant la saisine du Comité Technique de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne »,

Considérant les besoins du pôle développement durable,

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date du 8 février 2018,

Madame la présidente propose :

1) De modifier le poste suivant :

- Pôle développement durable

Création	Suppression
Grade : Adjoint technique territorial	Grade : Adjoint technique territorial
Catégorie : C	Catégorie : C
Temps de travail : 31,5/35 ^{ème}	Temps de travail : 28,5/35 ^{ème}
Nombre de poste : 1	Nombre de poste : 1
Date de création : 16/03/2018	Date de suppression : 16/03/2018
Motif : augmentation du temps de travail suite à la réorganisation du service	

2) De supprimer et créer les postes suivants :

- Pôle Finances/Ressources humaines/Moyens

Création	Suppression
Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Adjoint administratif territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / réussite examen professionnel	

Création	Suppression
Grade : Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 20/09/2018	Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 20/09/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

- Pôle hygiène et sécurité au travail

Création	Suppression
Grade : Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Temps de travail : 14/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 14/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

- Pôle communication

Création	Suppression
Grade : Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Adjoint administratif territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

- Pôle scolaire

Création	Suppression
Grade : Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

Création	Suppression
Grade : Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles Catégorie : C Temps de travail : 21,16/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles Catégorie : C Temps de travail : 21,16/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

- Pôle technique

Création	Suppression
Grade : Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Adjoint technique territorial Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

Création	Suppression
Grade : Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de création : 01/07/2018	Grade : Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe Catégorie : C Temps de travail : 35/35 ^{ème} Nombre de poste : 1 Date de suppression : 01/07/2018
Motif : avancement de grade / ancienneté	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget primitif chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	69	pour
	0	contre
	0	abstention

ADOPTE l'ensemble des propositions ci-dessus,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute procédure ou signer tout acte utile nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Madame Anne JÉRUSALEM : La délibération suivante porte sur la CNRACL et la validation d'une somme de 303,99 € pour des droits à la retraite d'un personnel.

- **Délibération n° 17-2018 : Ressources Humaines – Retraite –État des services validables CNRACL**

Rappel du dispositif

La validation de services est une procédure facultative qui, pour les fonctionnaires, leur permet de rendre valable pour la retraite CNRACL des services effectués en qualité de non titulaire et certaines études moyennant le versement de cotisations rétroactives.

Tous les services effectués en qualité d'agent non titulaire de droit public sont obligatoirement validables dès lors que la demande a été effectuée dans les délais prescrits.

Les services doivent avoir été accomplis auprès des administrations de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics hospitaliers et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial. Ils doivent avoir été effectués de manière continue ou discontinue, à temps complet, temps partiel ou temps non complet, quelle que soit leur durée.

Ne sont pas validables, les services accomplis dans le cadre de contrats de droit privé ainsi que les services effectués en qualité de fonctionnaire à temps non complet (< au seuil d'affiliation ; soit 28 heures hebdomadaires depuis le 1^{er} janvier 2002).

Considérant qu'un agent a fait partie des effectifs du SIVOM d'Ancy-Le-Franc du 8 janvier 1991 au 19 février 1991 en tant que contractuel et relevant donc du régime de l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC).

Considérant la date de la demande de l'intéressé auprès de la CNRACL (2004).

Considérant qu'il convient de valider les services de cet agent auprès de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) pour la période susmentionnée.

Madame la présidente propose,

- de valider le paiement des contributions rétroactives, soit 303,99 € correspondant aux services à valider d'un agent pour la période du 8 janvier 1991 au 19 février 1991,
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6453 du budget de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	69	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE ces dispositions,

AUTORISE Madame la présidente à signer tout acte utile pour l'application de la présente délibération.

 Comité médical – Convention

Madame Anne JÉRUSALEM : La délibération suivante concerne une convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme.

• Délibération n° 18-2018 : Ressources Humaines–Convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme

VU l'article 22 et 23 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'article 41 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987,

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986,

Madame la présidente expose :

- Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret n° 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité.
- Toutefois, le paiement peut être assuré par le Centre de Gestion, les modalités de remboursement devront être définies par convention.
- Par délibération en date 27 janvier 2016, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Yonne a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	69	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE ces dispositions

AUTORISE Madame la présidente à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.

7/QUESTIONS DIVERSES

 Information du conseil (décisions)

Madame Anne JÉRUSALEM : Je vous informe des décisions prises d'une part pour la fourniture de matériel informatique et de communication concernant un marché à bon de commande avec MEDIACOM, d'autre part un autre marché avec OFFICE EXPRESS, et un autre pour nos photocopieurs avec DACTYBURO.

 Question de Madame Dominique AGUILAR : « proposition de démission des élus du territoire de la CCLTB, en cas de fermeture du service des urgences de nuit du CHT »

Madame Anne JÉRUSALEM : Le dernier point porte sur la question posée par Dominique AGUILAR dont je regrette l'absence.

Monsieur Raymond HARDY : J'interviens au nom de Madame AGUILAR, alitée avec une forte fièvre, qui a dû se rendre aux urgences – clin d'œil au sujet – hier soir.

Elle m'a donc chargé de poser la question suivante : Ne serait-il pas opportun d'avoir une action beaucoup plus forte que celle que nous conduisons actuellement pour défendre le maintien des urgences de nuit de Tonnerre ?

Nous en avons discuté avec certains conseillers communautaires ainsi qu'en questions diverses au conseil municipal de la ville de Tonnerre. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait faire quelque chose, c'est ce que nous voudrions vous proposer.

La proposition est de ne pas se laisser faire par la petite musique fort agréable que nous chante l'ARS comme cela a été le cas pour la chirurgie et pour la maternité. J'en ai une certaine expérience. Pendant quelques mois il m'a toujours été dit qu'on pouvait faire quelque chose et la décision est tombée comme un couperet.

Il s'agit de la sécurité de la population du Tonnerrois et non d'un problème comptable. On nous dit que les urgentistes ne sont pas assez nombreux, qu'il faut les redéployer. C'est peut-être mieux de les mettre ailleurs, de regrouper les services. Le problème n'est pas là. Nous avons droit en tant que Tonnerrois, en tant que membres de la communauté de communes à la sécurité. La sécurité ne se chiffre pas par le nombre d'urgentistes. Ce serait chiffré par le nombre d'urgentistes, celui qui vient à Tonnerre n'irait pas à Auxerre. Il a un travail particulier à Tonnerre qui consiste à avoir une vie impeccable puisque le passage est moins important que dans les grands hôpitaux. En revanche, il accepte de venir pour sécuriser les habitants du Tonnerrois. Il est présent lorsque nous avons un problème grave.

S'il n'existe plus d'urgentistes à Tonnerre, il n'existe plus de sécurité. On sait que l'hélicoptère conservé pour Auxerre ne viendra pas sur Tonnerre la nuit, ou en cas de mauvais temps. On sait que les urgences fermées la nuit seront suivies par des urgences fermées le jour par le manque de médecins à Tonnerre.

Lorsque vous dites, Madame la présidente, que les problèmes entre l'économie et les urgences sont liés, certes, mais ils sont d'abord liés par la présence des urgences. L'absence d'urgences à Tonnerre entraînera encore moins d'installations d'entreprises ou même de personnes qui viennent en villégiature.

Je sais bien ce qui va se passer avec l'ARS. Le directeur fera une petite étude, à moins qu'elle ne soit déjà faite, par un cabinet soi-disant extérieur qui va venir nous expliquer que le maintien des urgences la nuit n'est pas rentable, qu'il est impossible de conserver les services. Ce rapport aura été prédestiné à demander la fermeture des urgences la nuit.

Nous vous proposons, comme ce qui a été fait à Nevers, de démissionner de nos postes de délégués, nous démissionnons de nos postes de maires, de nos postes d'adjoints si les urgences sont fermées la nuit.

Cela ne signifie pas que nous le ferons. Si le service public n'est plus assuré par l'État, nous n'assurons plus non plus les services pour l'État. Dès lors que nous sommes trompés sur notre sécurité, nous cessons de travailler pour l'État.

Permettez-moi d'ajouter que je ne lierai pas le problème de votre biomasse au problème des urgences. Des personnes ici présentes, dont je fais partie, ne sont pas convaincues que de « bousiller » l'ensemble de nos forêts soit un moyen de développer notre économie. C'est de faire une erreur monumentale que d'avoir accepté un projet monolithique sur plusieurs années en attendant qu'il vienne alors qu'il fallait faire un véritable projet de territoire comme ce qui a été indiqué par certains aujourd'hui.

Pour revenir sur les urgences, il faut, le plus tôt possible, prendre la décision de démissionner si les urgences de Tonnerre ferment la nuit.

Madame Anne JÉRUSALEM : Chacun devra s'exprimer sur ce sujet. Je souhaiterais que le débat s'installe, que les discussions s'engagent.

Monsieur Régis LHOMME : Je m'exprime en tant que délégué communautaire et non en tant que vice-président.

Ce que je viens d'entendre sur la biomasse est irresponsable. Ce n'est pas le débat de ce soir.

Pour ceux présents hier à la réunion avec l'ARS, on a vu d'un côté un technocrate qui est dans le factuel, et de l'autre côté un collectif des urgences qui est dans l'émotion. Ils ne peuvent pas discuter ensemble. Ils ne sont pas au même niveau. L'émotionnel et le factuel, cela ne fonctionne pas.

Il me semble tout à fait évident qu'une menace de démission qu'on ne mettrait pas en œuvre ne trompe personne. On sait ce qui s'est passé dans la Nièvre où les maires démissionnent, mais restent conseillers municipaux. L'ARS n'en a rien à faire. Cela ne les impressionne pas. On est avec des technocrates. Si on veut obtenir quelque chose, il faut être dans le factuel, il faut trouver des arguments fonctionnels, chiffrés. Il faut probablement créer un groupe de travail sur ce sujet.

L'histoire de la démission, c'est de l'affichage, de la gesticulation et cela ne sert à rien, que ce soit vis-à-vis des services de l'État (nous avons eu l'occasion de poser la question au préfet la semaine dernière) ou de l'ARS (cela ne les touche pas).

Madame Anne JÉRUSALEM : S'agissant de la réunion d'hier, je vais essayer d'être synthétique parce que cette histoire de menace de fermeture et de réorganisation est un sujet éminemment technique, éminemment complexe qu'il convient d'appréhender avec grande mesure pour essayer de comprendre ce qui se passe.

Bien sûr, on a envie d'être dans la réaction tous, et de dire qu'il est hors de question de fermer. C'est notre sécurité, nous sommes menacés, nous nous défendons. Oui. C'est une posture, mais on voit bien partout que cela ne fonctionne pas. C'est un affrontement pur et dur qui se prolonge un certain temps et qui aboutit au résultat que l'État ou l'ARS souhaite.

Avec le député André VILLIERS, et à son initiative, nous avons demandé à l'ARS de venir au moins nous expliquer de quoi il retourne afin d'avoir un peu plus éléments et essayer de mieux comprendre.

Nous avons été un certain nombre d'élus, un élu par commune. L'ARS avait demandé d'éviter une réunion publique. Notre collectivité comprend 52 communes, 52 invitations avaient été envoyées à toutes les communes, plus quelques élus de l'Aube, ainsi que le collectif des urgentistes de manière à ce que tout le monde puisse s'exprimer. Cela était très important. La parole a été donnée à tous.

L'explozé le plus long a été celui de Monsieur PRIBILE, directeur de l'ARS, qui a présenté le projet de plan régional de santé pour les cinq futures années, soit 600 pages. Certains vice-présidents se sont « coltinés » le document et sur lequel nous pourrions nous exprimer fortement. C'est une espèce de catalogue avec des vœux exprimés, des constats, mais très peu d'éléments factuels. Les seuls éléments factuels portent sur les fermetures prévues, cela se résume à quelques pages.

Il nous a expliqué le déficit de médecins urgentistes au niveau de la région. 200 médecins urgentistes manqueraient dans la région Bourgogne-Franche-Comté, manques palliés aujourd'hui par un recours massif aux intérimaires pour que les services puissent tourner. Ce système entraîne des surprimes pour ces médecins qui ne sont pas salariés des hôpitaux. Le système s'est emballé, de mon point de vue, et l'ARS ne vient plus à bout du système de rémunération et de recours à ces intérimaires, qui, eux, ont bien compris comment ça se passe...

Sur le sud de l'Yonne, un regroupement hospitalier (Clamecy, Tonnerre, Auxerre) est proposé, chapeauté par l'hôpital support (Auxerre). Il a été question de 67 postes de médecins urgentistes pourvus seulement par 30 médecins titulaires et 37 intérimaires. Il a été évoqué la surcharge de travail connue pour les urgentistes qui enchaînent beaucoup de gardes et travaillent dans des conditions de sécurité peu fiables.

Cela doit être pris en compte par une nouvelle loi qui réglemente le nombre d'heures de travail des médecins. Cela signifie qu'une difficulté s'ajoute puisque leur durée de travail ne peut excéder 39 heures. Cela s'ajoute à la problématique déjà connue aujourd'hui.

Il nous a été confirmé que la loi impose à l'ARS de respecter l'obligation de l'accès aux soins d'urgence au maximum à 30 minutes. Or, le Tonnerrois est situé à plus de 30 minutes des urgences d'Auxerre ou de Semur-en-Auxois.

L'ARS nous a dit souhaiter mobiliser plus fréquemment le transport par hélicoptère. Il serait, pour l'instant, sous utilisé.

Le SMUR, composé de médecins qui se rendent au domicile des habitants lors d'urgences très graves, resterait en place.

Monsieur PRIBILE a évoqué un besoin de réorganisation des services d'urgence, notamment dans les petits hôpitaux comme Tonnerre et Clamecy dont la fréquentation la nuit est peu importante. Les statistiques montrent une faible fréquentation à l'hôpital (moins de 11 000 annuels et entre 2 et 5 passages la nuit).

De ce fait, l'ARS a estimé que ces médecins, sur une équipe de 11 personnes présentes, sont peu mobilisés.

Plusieurs scénarios sont envisagés. Le premier, pour lequel nous ne sommes pas d'accord, consisterait à fermer totalement les urgences la nuit (20 h – 8 h) et à maintenir le SMUR. Cela suppose de faire appel à du transport.

Les malades, de ce fait, seraient transportés à Auxerre ou à Semur. Le SMUR (l'équipe médicale, le matériel, le véhicule) serait maintenu.

Céline CHAPELLE, pouvez-vous me confirmer ce que je viens de dire ?

Madame Céline CHAPELLE (membre du collectif) : Le SMUR est bien maintenu à Tonnerre, mais ne fera plus partie de l'hôpital de Tonnerre. Il deviendra une antenne SMUR. Il appartiendra à Auxerre qui enverra une équipe. Cela entraîne une perte de budget pour l'hôpital de Tonnerre.

Madame Anne JÉRUSALEM : Ce scénario n° 1 n'est pas privilégié par l'ARS. L'Agence préférerait un deuxième scénario qui consisterait à conserver le SMUR d'un côté et de l'autre de maintenir un médecin qui s'occuperait de l'unité de soins continus (4 lits + 2 lits) soit 6 personnes qui pourraient être en soins intensifs. Si un problème survenait la nuit, ce médecin pourrait sortir et se rendre auprès des malades. Dans ce cas, il devra être remplacé par un médecin d'un autre service de l'hôpital formé à intervenir aux soins d'urgence. Pour l'instant, ce médecin n'est pas identifié.

Madame Céline CHAPELLE : Il s'agit d'un gériatre, un médecin rééducateur.

Madame Anne JÉRUSALEM : J'essaie de vous relater le plus honnêtement possible ce que Monsieur PRIBILE nous a rapporté. Il nous a été dit que cette situation serait très peu fréquente au regard du nombre de sorties actuelles. Le SMUR est amené à sortir 2 à 3 fois par semaine, la nuit.

Madame Céline CHAPELLE : Au mois de janvier, le SMUR est sorti 38 fois et 20 fois la nuit. Je ne sais pas d'où proviennent ces chiffres.

Madame Anne JÉRUSALEM : Il est gênant que des divergences de point de vue apparaissent sur des chiffres qui devraient être factuels.

Les médecins urgentistes présents hier lors de la réunion avec l'ARS ne souhaitent pas travailler seuls et tout assumer dans ce scénario 2. Ils se sentiraient démunis de travailler seuls et de devoir tout assumer. Ils sont deux actuellement. Pour eux, l'effectif est insuffisant. Dans ce cas, il n'y aurait plus de médecin.

Monsieur HARDY a signalé l'effet domino que cela peut entraîner comme cela s'est produit à Montbard. L'ARS nous assure que l'hôpital sera maintenu à Tonnerre, les modifications n'interviennent que sur les urgences de nuit. Malgré ces paroles rassurantes, nous redoutons cet effet domino néfaste.

En plus du problème des urgences la nuit, nous risquons la fermeture pure et simple du service de soins continus.

Monsieur Pascal LENOIR : Je suis d'accord avec Régis LHOMME : la fin de l'intervention de Monsieur HARDY était complètement inappropriée.

Monsieur Raymond HARDY : Je peux avoir mon opinion sur certaines choses... (hors micro)

Monsieur Pascal LENOIR : Je ne demande pas à Monsieur HARDY ce qu'il a fait sur la ZA des Ovis...

Monsieur Rémy HARDY : Ce n'est pas le sujet... (hors micro)

Monsieur Pascal LENOIR : Je suis d'accord avec Régis LHOMME : le débat avec l'Agence Régionale de Santé est avant tout un débat de spécialistes, de connaisseurs et il faut à tout prix qu'un groupe de travail soit créé sur ce sujet associant les urgentistes, associant les personnels médicaux, associant les élus de la communauté de communes, pour réfléchir à des réponses appropriées que l'on pourrait apporter à l'ARS par rapport à leurs propositions.

Pour autant, je suis d'accord avec Monsieur HARDY : il faut que les élus prennent leurs responsabilités et signifient clairement à l'ARS que si les urgences ferment sur Tonnerre, alors l'ensemble des élus doivent démissionner et déposer leur qualité de conseillers municipaux ou de délégués communautaires parce qu'il s'agit d'un enjeu vital pour notre territoire, parce qu'il s'agit de la continuité des soins sur un territoire rural. De plus, nous savons très bien que si un tel dispositif n'existe plus la nuit sur le territoire, alors, demain il y aura inévitablement une extension par rapport aux urgences de jour, et demain, il y aura, inévitablement une extension à travers les urgences et sur l'attractivité de l'hôpital.

Quand je parle des élus du territoire, je ne parle pas que des élus de la communauté de communes. Il faut s'adresser à tous les élus qui sont les représentants des 22 000 habitants de notre territoire. C'est un point central. Les maires des communes de l'Aube étaient présents hier. Il faut saluer leur présence, elle est déterminante parce qu'ils ont les mêmes problèmes que les nôtres, Ils doivent venir à nos côtés et avoir la même démarche unitaire que je vous propose d'avoir ce soir au conseil communautaire.

Pourquoi, Régis, le débat, la réflexion indispensable ne sont-ils pas contradictoires avec cette position, même si je te l'accorde, l'ARS la regardera assez rapidement, même si le préfet la regardera moins rapidement parce que gouverner périmètre de 22 000 habitants, ce n'est pas aussi simple que cela dans le cadre d'une commission administrative ?

Au-delà, pourquoi c'est important ? Parce que nous devons avoir un signe unitaire sur le territoire, parce que jusqu'à présent les médias regardent le Tonnerrois en disant le Tonnerrois n'est pas uni, parce qu'à force de dire que le Tonnerrois n'est pas uni, on se fragilise nous-mêmes. C'est en ce sens qu'il faut avoir une position unitaire pour affirmer notre soutien vis-à-vis des personnels de l'hôpital de Tonnerre et pour avoir une démarche collective qui met en évidence que lorsqu'il s'agit de menacer un des principaux services publics implantés sur le territoire, alors nous sommes unis derrière ce service public. C'est le sens du message que l'on veut faire passer en admettant toutes les remarques faites par Régis.

C'est le sens de mon propos. C'est ce que je vous demande ce soir d'une manière sereine et voilà ce que j'ai défendu dans le conseil municipal. Même si je suis en désaccord avec Monsieur HARDY sur ses propos introductifs, je suis en accord sur sa proposition.

Monsieur Bernard FOREY : Il est clair que si nous voulons faire maintenir le service des urgences de nuit, c'est tout de suite. Il ne faut pas attendre que ça tombe. J'ai eu des habitudes d'action : plus on attend, plus « on est foutu ». Ma demande porte sur le fait que tous les conseillers municipaux dans toutes les communes

démissionnent. C'est tout le monde ou personne. Si ce n'est pas tout le monde, on n'obtiendra rien.

Monsieur Jacky NEVEUX : J'ai assisté à la réunion d'hier et je n'ai pas été convaincu. Ma réaction est la suivante : la communauté de communes ayant la même identité géographique que le canton, il faut que nos deux conseillers départementaux soient aussi solidaires des maires.

Monsieur José PONSARD : Je ne partage pas du tout votre avis sur la démission. On annonce une démission que nous ne mettrons pas en œuvre. L'exemple de la Nièvre est un mauvais exemple puisqu'ils ont uniquement démissionné de leur poste de maire, sachant qu'ils vont le récupérer très rapidement.

Nous avons perdu de nombreux services publics dans notre territoire : la gendarmerie, les médecins sont de moins en moins nombreux, on nous supprime des postes d'enseignants, notre hôpital est menacé... Si les élus démissionnent, on laissera notre population dans un profond désarroi.

Si nous souhaitons mener une action efficace, pourquoi ne pas réfléchir à faire obstruction sur certains services de préfecture. Quitter le navire alors que nous avons besoin d'une cohésion et d'une unité n'arrangera pas les choses.

Des services comme la maternité, ont déjà fermé alors que des élus de Tonnerre l'ont signalé, cela ne les a pas empêchés de se représenter. Si une démission était aussi inefficace, il fallait éviter de se représenter.

Monsieur Éric COUILLE : J'aimerais bien mettre les choses dans l'ordre. Pour être efficace, il faut éviter de parler de démission. La première chose à faire pour être efficace consiste à écouter le point de vue de part et d'autre et de se battre, comme vous l'avez suggéré, pour présenter des propositions, des contre-propositions, voire des éléments nouveaux pour élargir le niveau du débat qui se pose autour du centre hospitalier plus largement, que sur le seul service des urgences, le débat qui se pose sur l'interaction. C'était hier le manque d'interaction et de vision entre les différents services de l'État. La vision de l'ARS était très centrée sur le service des urgences en oubliant que les médecins urgentistes interviennent dans les services de l'hôpital, en oubliant qu'il existe une vie particulière au territoire sur la médecine libérale entraînant une absence d'interaction entre l'hôpital et le libéral dans le Tonnerrois.

Le débat doit être repositionné. Je ne vois pas comment on peut être crédible dans un débat au côté des personnels hospitaliers, des médecins face à l'ARS et aux services de l'État si les élus démissionnent.

Hier, j'ai partagé cette question importante avec l'équipe municipale, mon collègue d'Aisy l'a fait avec la sienne : nos points de vue convergent. Nos équipes nous disent qu'une démission ne nous rend pas crédibles.

Il y a un effet de manche que vous voulez donner, les effets de communication, les effets de réseaux modernes et il y a la lecture de l'habitant du Tonnerrois qui sait que la vie dans le territoire n'est pas simple et que pour se défendre, ce n'est pas le moment de se défiler... Pour des habitants de Perrigny-sur-Armançon et pour l'ensemble des conseillers municipaux, la démission serait vécue comme une dérobade face à ses responsabilités.

J'entends que cela puisse, pour certains, relever d'un levier fort, pour d'autres, ce n'est pas le cas et cela peut être contre-productif.

J'exprime clairement ma position : oui pour se battre et défendre des positions. La démission, on verra après si nous n'obtenons pas gain de cause.

(Il y a quelques propos divergents dans la salle)

Monsieur Éric COQUILLE : C'est ma position. Je vous remercie de la respecter comme je respecte la vôtre.

Monsieur Raymond HARDY : Il ne s'agit pas de démissionner aujourd'hui : il s'agit d'annoncer clairement « nous démissionnerons si le service des urgences ferme la nuit ». Cela n'empêche pas les discussions en vue d'améliorer les choses.

En revanche, la discussion « molle » sans avoir pris une décision de ce type avec des gens comme l'ARS (je les connais, j'ai vécu le problème), je vous assure que vous pourrez discuter pendant un mois.

J'ai expérimenté s'agissant de la chirurgie : la veille, ils m'ont envoyé un texto m'assurant que la chirurgie restait ouverte. Je l'ai annoncé au personnel de l'hôpital. Le lendemain, l'arrêté est arrivé. C'est ainsi que les choses se déroulent avec l'ARS.

Il est question de manque d'urgentistes, mais que s'est-il passé jusqu'à maintenant ? C'est comme les propos d'Édouard PHILIPPE s'agissant de la SNCF, accusant les gouvernements précédents de n'avoir pas fait ce qu'il fallait pendant des années.

C'est la même chose pour la médecine : les gouvernements précédents n'ont pas fait ce qu'il fallait pour répartir les médecins sur le territoire aux bons endroits, en fonction de leur spécialité.

Aujourd'hui, ce n'est pas à notre territoire de payer ces manquements. Ceci est un aspect comptable. Ils sont en train de nous « enfumer » avec des histoires de réorganisation. Or, on sait ce qui va se passer : on va fermer.

Pour montrer notre détermination, comme le dit Monsieur LENOIR qui a parfaitement raison, il faut dire au préfet que c'est à lui, dorénavant, de gérer la situation avec ses commissions administratives. Nous serons clairs par rapport à la population. Nous sommes élus, notre poste nous intéresse (bien sûr nous avons un intérêt à travailler pour la collectivité territoriale, dans l'intérêt général), mais ce n'est pas pour autant que nous ne sommes pas prêts à avoir le courage de démissionner si les urgences ferment la nuit. C'est une des sécurités absolues que nous doit l'État.

Monsieur Bruno PICARD : Je suis à la fois maire et à la fois syndicaliste. La démission est une formule qui ne me convient pas. Soit on le fait, soit on ne le fait pas. Sur l'impact, c'est l'ensemble des conseils municipaux qui doit démissionner maintenant – encore faudrait-il que tous soient d'accord –. Sauf que j'ai l'impression, au vu de la teneur des débats, que tous les maires soient d'accord pour le faire. Je suis très sceptique sur le fait d'emmener nos conseils municipaux quels qu'ils soient sur cette proposition.

Il faut retenir les leçons de l'histoire. Il faut voir ce que nous avons fait au moment de la fermeture de la maternité et analyser pourquoi cela n'a pas marché. Aujourd'hui, le mode d'action le plus efficace serait cette question de démission des élus du territoire, je n'en suis pas convaincu.

Je me suis exprimé publiquement lors de la réunion à Tonnerre à la salle polyvalente. Notre rôle en tant qu'élus est de vous soutenir par rapport à l'action entreprise tant par le collectif que par les organisations syndicales. Nous devons réfléchir au mode d'action le plus pertinent pour arriver à gagner, ce n'est pas de notre responsabilité exclusive. La vraie question est là.

La question principale reste de savoir ce que les agents, les personnels de l'hôpital, conduiront comme actions et pour lesquelles on pourra venir en soutien pour arriver à gagner.

Je me souviens de l'exemple de Lafarge. Je ne suis pas forcément favorable à ce qu'on fasse une grève de la faim : il faut nous interroger sur la forme d'action la plus pertinente qui nous permette de gagner le maintien des urgences la nuit.

La question de la démission se pose après la question de savoir ce que vous allez nous proposer comme action pour sauver le service des urgences. C'est sur cette action qu'il faut travailler. Il y a la question des arguments (la proximité géographique notamment).

Le problème des urgences est différent de celui de la maternité : on peut éventuellement programmer un accouchement (et encore) mais pas une urgence.

On peut conforter le mouvement par rapport à des déclarations. L'essentiel, de mon point de vue, est de poursuivre les formes d'action pour faire pression sur l'ARS, pour qu'elle revienne sur la décision annoncée (sachant que les deux propositions ne sont pas satisfaisantes). Il est nécessaire de conserver cet espace de discussion. A mon avis, ce n'est pas avec des actes administratifs qu'on arrivera à quelque chose.

Monsieur Bernard FOREY : Les propos de Bruno et de Monsieur LENOIR sont à peu près identiques. Un groupe de travail doit réfléchir sur les propositions.

Je maintiens ma position qui serait de prendre des délibérations dans les communes dès maintenant et d'indiquer que si nos propositions ne sont pas écoutées, tout le monde démissionnera. Il est nécessaire de mettre la pression parce que les arguments ont déjà été présentés hier à Monsieur PRIBILE.

Monsieur Jean-Louis GONON : J'ai eu l'occasion d'en discuter avec mes conseillers et mes adjoints et d'interpeller quelques personnes de ma commune. Pour eux, la démission du maire et celle de son conseil municipal, cela équivaut à une fuite des responsabilités.

Monsieur Jean-Bernard CAILLIET : Je suis en accord avec ce que vient de dire Jean-Louis. On peut se poser la question de savoir pourquoi nous avons été élus. D'une part, pour gérer le quotidien et d'autre part, faire face à ces responsabilités et surtout pas de fuir. C'est « courage, fuyons ». L'État et l'ARS se moquent de tout cela. En démissionnant, on est dans le symbolique sans que les problèmes ne soient réglés. Or, on règle les problèmes avec du factuel, en opposant des arguments.

La proposition de la présidente de créer une commission spéciale me semble tout à fait valable.

Madame Anne JÉRUSALEM : Une précision complémentaire. Dans le cadre du contrat local de santé que l'ARS nous a bien incité à faire, nous avons pensé créer une commission spéciale sur cette question des urgences. Ce groupe de travail réunirait les urgentistes, des élus et en consultant des territoires ayant réussi une nouvelle organisation comme la ville de Lure en Haute-Saône dont j'ai contacté le maire.

Je propose une rencontre avec les élus et les soignants de cette ville. Cependant, les configurations des territoires étant différentes, il est difficile de calquer les modèles d'un territoire sur l'autre. Néanmoins, nous pourrions partager leur retour d'expérience. Des propositions très concrètes, chiffrées et factuelles sont des éléments sur lesquels s'appuyer dans le groupe de travail.

L'aspect émotionnel n'aurait aucun impact car on n'impressionne personne. Ils sont rompus à l'exercice et rien n'en ressortira.

S'agissant des propositions de démission, j'ai bien observé tous les effets de manche. J'ai été surprise de constater que les propositions de démission portaient sur celles des maires et des adjoints, mais ceux-ci resteraient membres du conseil municipal. Il s'agit d'un simple affichage, fort, mais qui peut faire de l'effet dans les médias.

J'ai le sentiment d'avoir été élue pour un mandat, pour essayer de faire de mon mieux, d'y mettre toute mon énergie, quasiment ma vie, en ce moment. Pourquoi pas démissionner, mais cette démission devrait être la démission collective de tous les élus du territoire et des conseils municipaux. Cela pourrait avoir un impact. Une réélection devrait alors avoir lieu ensuite. Ce serait alors un gros bazar.

Monsieur Pascal LENOIR : propos hors micro impossibles à retranscrire

Monsieur José PONSARD : Si on démissionne parce que les urgences ferment, on ne va pas se représenter ensuite.

Madame Anne JÉRUSALEM : Une démission signifie qu'on a failli dans la mission.

Monsieur Bernard FOREY : Dans c'est cas-là, on peut dire qu'on ne fait pas de manifestation parce que ça ne sert à rien. Il faut se battre ! C'est ce que j'ai entendu hier, les gens disaient « Il faut se battre jusqu'au bout ». Il faut peut-être étudier la proposition qu'on a faite ! (hors micro)

Madame Anne JÉRUSALEM : Je veux bien étudier la proposition qui dit que si les urgences ferment, il faut un grand rassemblement de tous les élus qui présenteraient une démission collective. Cela serait peut-être de nature à impressionner en haut lieu.

Monsieur Éric COQUILLE : Je reviens sur les propos de Bruno PICARD. Quel genre d'actions et comment les coordonner ? Plusieurs acteurs possibles conduisent des actions autour du personnel du centre hospitalier de Tonnerre (les organisations syndicales, les filières professionnelles, les élus locaux, d'autres groupes d'acteurs...). Tout cela doit être coordonné. Chacun s'exprime et actionne différents leviers pour atteindre l'objectif, à savoir le maintien des urgences. C'est un vrai travail, plus compliqué que de dire « si ça ferme, on démissionne ». Il faut donc s'y mettre rapidement.

***Monsieur Pascal LENOIR :** Finalement, les propos de Bruno PICARD, d'Éric COQUILLE et les miens signifient à peu près la même chose, si ce n'est que moi je vais plus loin dans la démarche. Je dis qu'il faut réfléchir à un plan d'actions avec une explication que donne Bruno qui ne me convient pas.*

Bruno donne une explication comme sa tradition syndicale lui a appris à la donner, c'est-à-dire dans le cadre des luttes syndicales. Le sujet est au-delà. La question des urgences n'est pas qu'une question syndicale, mais une des perspectives de territoire et d'avenir de notre territoire. C'est en ce sens que les élus sont principalement concernés par la problématique des urgences qui impactent beaucoup plus qu'au strict niveau revendicatif par rapport au personnel de l'établissement.

Bien évidemment, je suis d'accord de travailler avec le personnel de l'établissement, de travailler avec les urgentistes, de travailler avec les filières professionnelles s'il y en a. Bien sûr qu'il faut faire cela. Bien sûr qu'il faut travailler les arguments proposés par l'ARS et les conséquences sur l'hôpital.

J'ai travaillé sur l'organisation actuelle de l'hôpital tant dans ses services que par rapport aux urgences. J'ai réfléchi à la situation actuelle. N'oublions pas que pour ce moment les médecins sont d'astreinte chez eux pour assurer un service la nuit à l'hôpital et on les appelle quand un problème survient dans leur service pour qu'ils viennent travailler alors qu'ils sont chez eux moyennant rémunération pour ce fait. La proposition de l'ARS est de leur demander de rester sur place. Attention de ne pas bouleverser des équilibres en voulant trouver des solutions que nous n'avons pas par ailleurs.

J'ai entendu parler de la médecine de ville. Attention de ne pas faire peur aux médecins de ville de venir faire des permanences à l'hôpital et que de ce fait on perde ce que nous aurions acquis par rapport au plateau santé de Sémaphore. Attention à ce que l'on dit. Attention à la manière dont on s'exprime. Tout cela doit être fait en groupe de travail avec les personnels de santé, les urgentistes et/ou la sphère médicale et paramédicale.

Mais ce n'est pas le sujet de fond. Le sujet de fond est qu'il faut faire un geste fort et le geste fort est de dire aux uns et aux autres « si vous fermez le service des urgences de nuit sur Tonnerre, alors nous n'avons plus la capacité de gérer notre territoire parce que vous déstructurez le service public et parce que vous avez fait cela, demain vous en ferez d'autres ». Dans cette hypothèse, ce qui n'empêche pas de discuter, au contraire alors, on vous remet notre démission. Voilà le sens du signal à toute la population. J'aimerais bien avoir la conviction que si on parlait comme cela aux uns et aux autres y compris aux habitants de Nuit-sur-Armançon, ils n'auraient pas eu un autre point de vue.

***Monsieur Bruno LETIENNE :** Je suis satisfait de vous voir agressifs et de vous voir bouger pour faire quelque chose. Néanmoins, c'est le pot de terre contre le pot de fer.*

Au mois d'août, j'ai appris la fermeture de la pharmacie à Ravières. Pendant six mois, on s'est bagarré. En décembre, Monsieur MACRON a sorti deux nouveaux décrets pour la médecine dans la ruralité. J'ai fait un courrier à Monsieur MACRON, j'attends encore la réponse. J'ai fait un courrier au préfet de région (parce que c'est le « patron » de l'ARS), j'attends encore la réponse. J'ai fait un courrier à la ministre de la santé. Je n'ai toujours pas de réponse.

Néanmoins, il faut bouger. Il faut essayer de préserver ces urgences parce que c'est primordial.

Monsieur Pascal LENOIR : Mais dans notre revendication on peut remettre le sujet de la pharmacie de Ravières. Bien sûr qu'il faut le mettre... (hors micro)

Madame Anne JÉRUSALEM : Ça n'a rien à voir !

Monsieur Pascal LENOIR : Hop hop hop. Ça rentre dans l'offre de santé. (hors micro)

Monsieur Jacques GILBERT : J'estime que nous, élus, sommes tous un peu frileux. Il faut se bouger. Ce n'est pas en disant « on va attendre... » Qu'est-ce qu'on va attendre ? Ils vont prendre leur décision et il sera trop tard.

Madame Anne JÉRUSALEM : Selon vous, se bouger serait de décider de la démission de tous les conseils immédiatement, par exemple ?

L'assemblée : Ah non pas ça.

Madame Anne JÉRUSALEM : Se bouger signifie que tous les conseils délibèrent pour dire qu'ils vont démissionner si les urgences de nuit ferment ?

Monsieur Raymond HARDY : De mon point de vue, la décision de fermeture est déjà prise. La visite de l'ARS a pour objectif d'essayer de temporiser, de calmer, de trouver des idées etc. La décision est déjà prise. La seule chose qui pourrait les faire changer d'avis serait de prendre une délibération de principe aujourd'hui parce que vous n'allez pas pouvoir démissionner tous aujourd'hui, laquelle nous permettrait de prendre position sur ce point.

Monsieur Régis LHOMME : Ceux favorables à la démission demandent à ce que tout le conseil démissionne, cela me semble frappé du bon sens. Je propose que chacun d'entre nous, nous demandions à nos conseils si le conseil municipal est d'accord de démissionner dans son intégralité et que ceux qui sont d'accord envoient un mail à Anne JÉRUSALEM ou à Mickaël GAUTHIER qui en établiront la liste et on verra combien de conseils sur 52 communes souhaitent démissionner. Sinon on parle en l'air. C'est très clair que tout le monde ne le fera pas. Soyons pratiques et parlons de ce groupe de travail qui me semble beaucoup plus intéressant.

Monsieur Christian ROBERT : Est-ce que le conseil communautaire a envie de démissionner ?

Madame Anne JÉRUSALEM : Certains ne sont pas d'accord puisqu'ils se sont déjà exprimés.

Monsieur Mickaël GAUTHIER : Au niveau du conseil communautaire, les élus peuvent démissionner et resteront conseillers municipaux.

Madame Anne JÉRUSALEM : L'impact sera moindre.

Monsieur Pascal LENOIR : On est bien dans le cas de figure de la fermeture du service. Ce n'est pas une démission immédiate. On propose comme à Clamecy. (hors micro)

Monsieur Régis LHOMME : Cela s'appelle de la gesticulation. On dit « attention ! Si vous fermez les urgences, vous savez ce qu'on va faire ». Cela ne les intéresse pas. L'ARS est un technocrate, un tech-no-cra-te. Qu'est-ce que cela peut lui faire que les conseils démissionnent ?

Monsieur Thierry DURAND : J'ai l'impression qu'on est en train de jouer à « t'es pas cap ». Pourquoi on nous demande de démissionner ? Parce qu'on veut copier Clamecy ? C'est comme cela que cela a été déclenché. Tant que nous ne serons pas unanimement convaincus qu'il faut que tout le monde démissionne, je ne vois pas comment on va faire pour avancer. Oui, pourquoi ne pas démissionner collectivement ? Est-ce que tout le monde est d'accord pour démissionner ?

Madame Anne JÉRUSALEM : J'aimerais avoir l'avis de Jean-Pierre BOUILHAC, notre délégué au conseil de surveillance. Il a peut-être des choses à nous dire en l'absence de Dominique AGUILAR (présidente du conseil de surveillance).

Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC : En tant que membre représentant la communauté de communes au conseil de surveillance, je n'ai pas été invité à la réunion hier soir qui a suivi celle qui a eu lieu au Sémaphore.

S'agissant de celle qui a eu lieu au Sémaphore, comme une grande majorité d'élus représentés, je n'ai pas du tout été convaincu par les propos de Monsieur PRIBILE. S'agissant de ma position, je serais plutôt favorable à une démission de l'ensemble des conseillers communautaires s'agissant du fait de marquer le coup.

On est pris en otage aujourd'hui. Cela a été dit hier plusieurs fois par les membres du collectif. Il faut marquer le coup de notre position d'élus. S'agissant de dire si cela se fait ce soir ou plus tard, je ne sais pas. Je me rangerai à la majorité. L'idée serait forte, cela marquerait un point important de notre position d'élus de conseil communautaire.

Je rejoins ce qui a été dit par rapport au travail à faire. Je ne peux qu'encourager très vivement la mise en place d'un conseil, d'un comité de travail et dans le cadre du CLS, c'est l'endroit idéal afin de travailler à la réorganisation de ce service des urgences.

Hier, en réunion, j'ai entendu les propos du médecin urgentiste de Clamecy qui s'est exprimé sur ce qui avait été fait à Decize dont il vantait la façon de travailler. Peut-être pourrions-nous nous en inspirer ?

Je veux bien répondre à des questions, mais sachez bien que le membre du conseil de surveillance que je suis à l'hôpital n'a pas voix au chapitre. Il est là comme représentant élu du territoire, mais malheureusement, les décisions sont déjà prises lorsque nous sommes autour de la table du conseil de surveillance.

Madame Anne JÉRUSALEM : Une précision, Monsieur BOUILHAC, c'est l'ARS qui invitait à la deuxième réunion. J'ai même été invitée en dernier recours. J'ai compris pourquoi Maurice PIANON ne participe plus à ce conseil de surveillance. Il dénonce depuis des années le fait que l'ARS ne présente aucun chiffre, tout est dirigé par l'ARS ou par le directeur de l'hôpital d'Auxerre et tout est déjà déterminé avant la réunion. C'est assez frustrant quand on est élu et que l'on siège dans cette instance.

Monsieur José PONSARD : Les combats que mène la communauté de communes ne sont pas dirigés uniquement sur la santé. Démissionner est peut-être un point de

vue, mais d'autres choses sont à combattre, notamment la défense de nos écoles, les suppressions de postes d'enseignants. Démissionner signifie oublier tous les autres combats à mener.

Madame Françoise MUNIER : Lors de la réunion qui s'est tenue à Tonnerre, beaucoup de personnes ont témoigné de leur satisfaction des urgences de Tonnerre : il faudrait les associer à la réunion. J'ai eu personnellement affaire aux urgences, j'en ai été très satisfaite.

Madame Anne JÉRUSALEM : Personne n'a remis en cause le travail des urgentistes, même l'ARS.

Madame Françoise MUNIER : Ce n'est pas le problème des urgentistes, mon propos porte sur la qualité de l'accueil aux urgences.

Monsieur Pascal LENOIR : Il ne faut pas être naïf ! Si, l'ARS remet en cause les urgentistes et leur qualité quand ils sont des intérimaires, parce qu'elle a, en plus, en ligne de mire un surcoût financier. Voilà la réalité ! (hors micro)

Madame Anne JÉRUSALEM : Après qu'elle les a mis en place...

J'observe l'absence d'un consensus général. Je veux bien mettre cette proposition au vote à main levée, mais j'ai l'impression qu'on n'est pas tous du même avis.

En revanche, je suis déterminée à créer ce groupe de travail rapidement. J'ai appelé Céline CHAPELLE aujourd'hui pour lui proposer de s'y associer parce que l'avis des professionnels nous est précieux. Nous ne sommes pas naïfs, mais nous ne sommes pas des spécialistes. C'est une organisation particulière. Ce n'est pas simple pour s'y retrouver. Avec nos idées reçues, nous ne sommes pas efficaces. Nos arguments se font balayer d'un revers de main.

Je propose de clôturer le conseil pour permettre à Céline CHAPELLE de s'exprimer, Céline que je remercie d'avoir supporté toute cette réunion pour pouvoir nous témoigner d'un certain nombre de choses.

Madame la présidente lève la séance du conseil à 22 h 08.

LISTE RECAPITULATIVE DES DELIBERATIONS

- **Délibération n° 12-2018 : *Tourisme*** – *Convention d'objectifs avec l'Association d'Accueil et de Promotion du Tourisme en Tonnerrois (AAPT)*
- **Délibération n° 13-2018 : *Scolaire* – *Coordination* – *Bâtiments*** – Scolaire – *Création d'un seul groupe scolaire avec une direction unique aux Lices* – **TONNERRE**
- **Délibération n° 15-2018 : *Finances*** – *Rapport d'Orientation Budgétaire*
- **Délibération n° 16-2018 : *Ressources Humaines*** – Personnel communautaire – *Modification de poste et modification du tableau des emplois*
- **Délibération n° 17-2018 : *Ressources Humaines*** – Retraite – *Etat des services validables CNRACL*
- **Délibération n° 18-2018 : *Ressources Humaines*** – *Convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux des comités médicaux et commissions de réforme*

TABLEAU D'EMARGEMENT

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Aisy-Sur-Armançon <i>donne pouvoir à Eric Corvillat</i>	M.	BURGRAF	Roland		Mme	MARCHI	Marie-Chantal	
Ancy-Le-Franc	M.	DELAGNEAU	Emmanuel					
Ancy-Le-Franc	M.	DICHE	Jean-Marc					
Ancy-Le-Franc	Mme	ROYER	Maryse					
Ancy-Le-Libre	Mme	BURGEVIN	Véronique		Mme	HUGEROT	Maryvonne	
Argenteay	Mme	TRONEL	Catherine		M.	THINEY	Philippe	
Argenteuil-Sur-Armançon	M.	MACKAIE	Michel		M.	SCHIER	Gaston	
Arthonnay	M.	LEONARD	Jean-Claude		M.	VERITA	Jean-Luc	
Baon <i>donne pouvoir à Jean-Claude GALARD</i>	M.	CHARREAU	Philippe		Mme	CARLE	Céline	
Bernouil	M.	PICARD	Bruno		M.	FOURNILLON	Dominique	
Chassignelles	Mme	JERUSALEM	Anne		M.	TRUCHY	Maryan	
Cheney	M.	BOLLENOT	Jean-Louis		M.	FAILLOT	Jim	
Collan	Mme	GIBIER	Pierrette		M.	GOGOIS	Francis	
Cruzy-Le-Châtel	M.	DURAND	Thierry		M.	ADAM	Jean-Claude	
Cry-Sur-Armançon <i>donne pouvoir à Jean-Louis GONON</i>	M.	DE PINHO	José		M.	DUBOIS	Claude	
Dannemoine	M.	KLOËTZLEN	Eric		Mme	MROWINSKI	Martine	
Dyé	M.	DURAND	Olivier		M.	JOFFRIN	Thierry	
Epineuil	Mme	SAVIE EUSTACHE	Françoise		Mme	FORTINI	Maryline	
Flogny-La-Chapelle	M.	CAILLIET	Jean-Bernard					
Flogny-La-Chapelle	Mme	CONVERSAT	Pierrette					
Flogny-La-Chapelle	M.	GOVIN	Gérard					
Fulvy	M.	HERBERT	Robert		Mme	SORET	Françoise	
Gigny	M.	REMY	Georges		M.	DUTARTRE	Denis	
Gland	Mme	NEYENS	Sandrine		M.	CAMUS	Florent	
Jully	M.	FLEURY	François		M.	GOUOT	Bruno	
Junay	M.	PROT	Dominique		Mme	BARALE	Annick	

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Lézennes	M.	GALAUD	Jean-Claude					
Lézennes	M.	MOULINIER	Laurent					
Méliey	M.	BOUCHARD	Michel		Mme	ROY	Béatrice	
Molasmès	Mme	FERLET	Anne-Marie		M.	BUSSY	Dominique	
Nuits-Sur-Armançon	M.	GONON	Jean-Louis		M.	LAVINA	Xavier	
Pacy-Sur-Armançon	M.	GOUX	Jean-Luc		Mme	BOHAJUC-FRANCHE	Céline	
Perrigny-Sur-Armançon	M.	COQUILLE	Eric		Mme	DAL DEGAN MASCREZ	Anne-Marie	
Pimelles	M.	ZANCONATO	Eric		M.	COURCELLES	René	
Quincerot	M.	BETHOUART	Serge		M.	GABRIOT	Bruno	
donne pouvoir à Régis NICOLLE								
Ravières	M.	HELOIRE	Nicolas					
Ravières	M.	LETIENNE	Bruno					
Roffey	M.	GAUTHERON	Rémi		Mme	ROCH	Christine	
Rugny	M.	NEVEUX	Jacky		M.	BATREAU	François	
Saint-Martin-Sur-Armançon	Mme	MUNIER	Françoise		M.	MLYNARCZYK	André	
Sambourg	M.	PARIS	Stéphane		M.	FOREY	Bernard	
Sennevoy-Le-Bas	M.	GILBERT	Jacques		M.	DELMOTTE	Laurent	
Sennevoy-Le-Haut	M.	MARONNAT	Jean-Louis		Mme	JANISZEWSKI	Agnès	
Serrigny	Mme	THOMAS	Nadine		M.	MAROLLES	Martial	
donne pouvoir à Pierrette GIBIER								
Stigny	M.	BAYOL	Jacques		M.	DE DEMO	Paul	
Tanlay	M.	BOUILHAC	Jean-Pierre					
Tanlay	M.	BOURNIER	Edmond					
donne pouvoir à Elisabeth PICOHE								
Tanlay	Mme	PICOHE	Elisabeth					
Thorey	M.	NICOLLE	Régis		M.	RUND	Jean-Claude	
Tissey	M.	LEVOY	Thomas		M.	SABOURIN	Sébastien	
Tannerre	Mme	AGUILAR	Dominique					
donne pouvoir à Raymond HARDY								
Tannerre	Mme	BERRY	Véronique					
donne pouvoir à Jacqueline DOUZEUX								

COMMUNE	TITULAIRE				SUPPLEANT			
	Civilité	NOM	Prénom	Signature	Civilité	NOM	Prénom	Signature
Tonnerre	Mme	BOIX	Anne-Marie					
Tonnerre								
Tonnerre donne pouvoir à	Mme	COELHO Jean-Pierre GOURDIN	Caroline					
Tonnerre	Mme	DOUSSEAUX	Jacqueline					
Tonnerre	Mme	DUFIT	Sophie					
Tonnerre								
Tonnerre	M.	GOURDIN	Jean-Pierre					
Tonnerre	M.	HARDY	Raymond					
Tonnerre donne pouvoir à	Mme	LAPERT Delphine GRIFFON	Justine					
Tonnerre	M.	LENOIR	Pascal					
Tonnerre donne pouvoir à	M.	ORTEGA Anne-Marie BOIX	Olivier					
Tonnerre donne pouvoir à	M.	RENOUARD Mickail SERIN	Claude					
Tonnerre	M.	ROBERT	Christian					
Tonnerre	M.	SERIN	Mickail					
Trichey	Mme	GRIFFON	Delphine		M.	FEVRE	Roland	
Tronchoy	M.	TRIBUT	Jacques		Mme	ARBILLOT	Annie	
Vézannes	M.	LHOMME	Régis		M.	ATLAN	Guy	
Vézennes	Mme	BORGHI	Micheline		M.	PACAULT	Philippe	
Villiers-Les-Hauts	M.	BERCIER	Jacques		M.	PETIT	Patrice	
Villon donne pouvoir à	M.	BAUDOIN Thierry DURAND	Didier		M.	BELLEGANTE	Anthony	
Vireaux	M.	PONSARD	José		M.	HOUDOT	Sylvain	
Viviers	M.	PORTIER	Virgile		M.	PICQ	Christian	
Yrouerre donne pouvoir à	M.	PIANON Dominique PROT	Maurice		M.	ZANIN	Alain	